

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE VÉCU DES MÈRES AYANT SUBIT UN CONTEXTE DE VIOLENCE  
CONJUGALE ET AYANT SÉJOURNÉES EN MAISON D'HÉBERGEMENT AVEC  
LEURS ENFANTS

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR CORALIE BAZINET

AOÛT 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs (SDU-522 - Rév.1 0-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»



## REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier profondément les femmes généreuses qui ont participé à la réalisation de ce mémoire en acceptant de partager avec moi leur vécu. Sans leur contribution, ce mémoire n'aurait pas pu exister.

Parce que ce parcours fut empreint d'obstacles, j'aimerais remercier ma famille pour leurs encouragements constants et leur support inconditionnel tout au long de mon parcours académique. Merci à mon cher ami Marc-Nicolas Kobrynsky, sans qui la réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible. Merci pour tes encouragements, la formation continue et les nombreuses heures de corrections ! Un gros merci également à mes amis, qui m'ont permis de rêver et de m'évader entre mes séances de rédaction. Un merci tout spécial à Antoine Simard avec qui j'ai pu vivre tous ces beaux moments et ces succès en parallèle de ma maîtrise.

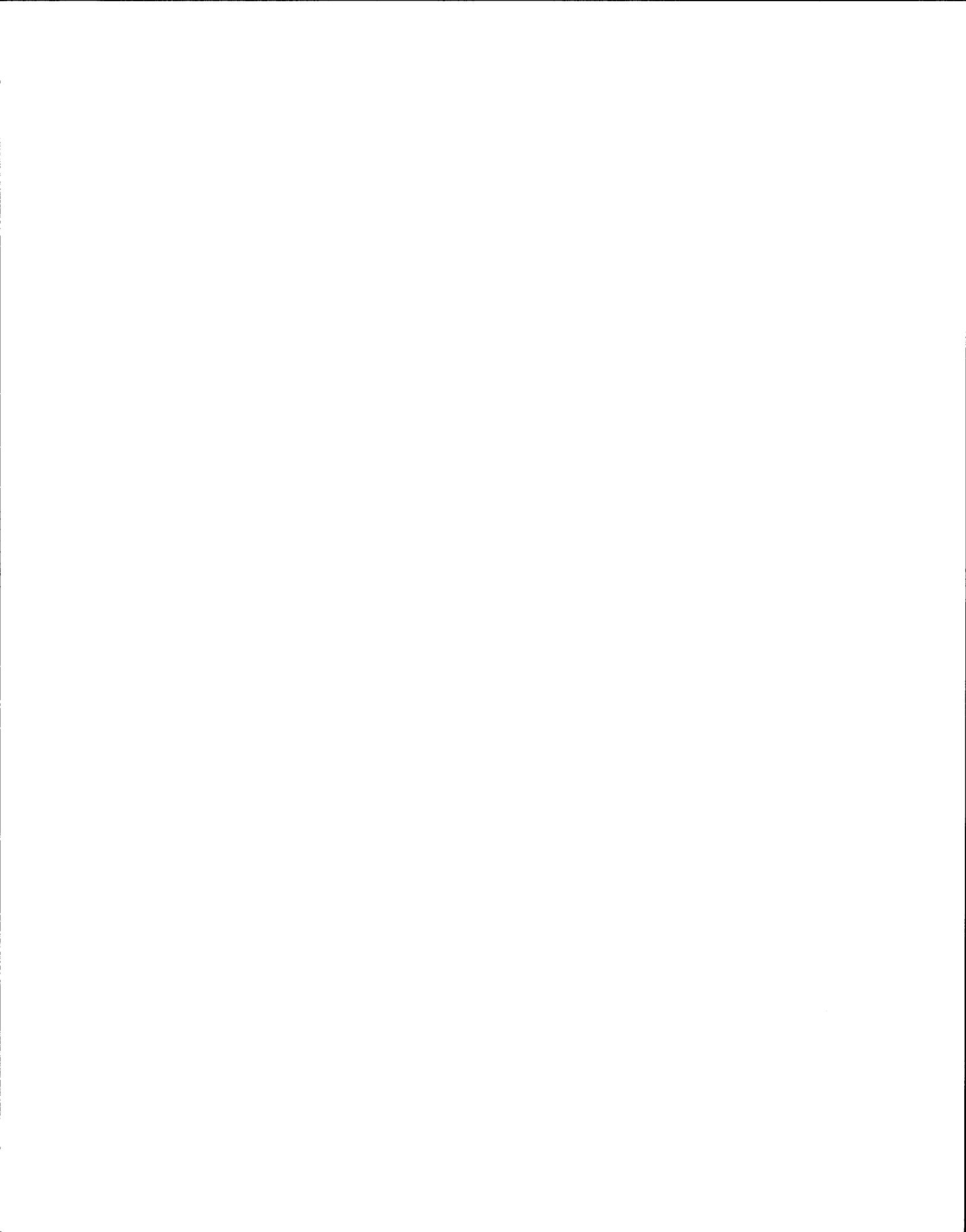
Merci également à ma patronne, Manon Brière, et à toute mon équipe du Y des femmes de Montréal qui m'ont soutenue à travers tout ce processus de maîtrise. Merci à ma belle communauté de danse, qui m'a permis de m'évader au moment opportun, et de revenir à mon travail, ressourcée. Merci tout particulièrement à Didier et Annie qui ont cru en moi et qui m'ont permis de me développer à l'extérieur de mon parcours académique. Grâce à vous, je me suis transformé, j'ai appris, à travers votre regard aimant, à croire en mes capacités.

Finalement, un grand merci à ma directrice, Elizabeth Harper, qui a su me supporter et m'accompagner tout au long de mon parcours, malgré les difficultés et les imprévus.

Coralie Bazinet, août 2018

Je dédie ce mémoire à Marc-Nicolas Kobrynsky  
Qui m'a permis de croire en moi

Ainsi qu'à toutes les femmes victimes de violence  
Pour leur force et leur courage



## RÉSUMÉ

Cette recherche porte sur le vécu des mères victimes de violence conjugale. Il nous semblait important de se pencher sur leur vécu puisque les mères victimes de violence conjugale subissent un nombre important de pressions sociales reliées à leur rôle de mère. Notre étude, qui prend appui sur un cadre théorique de constructivisme social, cherche d'abord à comprendre leur vécu et ensuite s'intéresse aux impacts de ces pressions sur elles. Ce faisant, l'objectif est de voir comment ces femmes vivent leur maternité dans un tel contexte. Pour avoir accès aux vécus de mères victimes de violence conjugale, nous avons recueilli quatre récits au moyen d'entrevues individuelles semi-directives, pour ensuite présenter ces différents récits sous la forme d'étude de cas. Les résultats permettent d'abord de voir que la situation de violence conjugale semble exacerber les attentes que la société a envers les femmes et leur rôle de mère. Le parcours auquel elles doivent faire face ensuite est parsemé de défis, de sentiments d'ambivalence et de remises en question. L'analyse des résultats semble démontrer que les femmes victimes de violence sont aux prises avec un double fardeau : devenir le seul parent pour leurs enfants et devoir composer avec leurs souffrances personnelles. Les femmes oscillent donc constamment entre le désir de prendre du temps pour elles et le désir de s'occuper de leurs enfants, mais la possibilité d'accorder de l'importance à leurs besoins semblent quasi inexistante. Nous soutenons que la vision idéalisée de la maternité, présente dans notre société, tend à amplifier nos attentes envers les mères, et affecte de façon plus marquée les mères victimes de violence conjugale. Ainsi, une meilleure prise en compte de leur situation leur permettrait sans doute de ressentir moins de pression, tout en ayant la possibilité d'accorder plus d'importance à leurs besoins.

**Mots-Clés :** Maternité – Mères – Violence conjugale – Relation mère enfants



## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ .....	VII
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I PROBLÉMATIQUE .....	6
1.1 Identité maternelle : retour historique sur la maternité .....	6
1.1.2 La pression d'être une bonne mère .....	12
1.2 Maternité et violence conjugale .....	14
1.2.1 La violence conjugale .....	15
1.2.1.1 Les formes de violence .....	17
1.2.1.2 Le cycle de la violence .....	18
1.2.1.3 La prévalence de la violence conjugale .....	19
1.2.1.3.1 Les enfants exposés à la violence conjugale .....	20
1.2.2 Être mère dans un contexte de violence conjugale .....	24
1.2.3 La maternité en maison d'hébergement : possibilités et contraintes en lien avec la maternité en contexte de maison d'hébergement	
1.3 Pertinence sociale .....	29
1.4 Objectifs de recherche .....	31
CHAPITRE II CADRE THÉORIQUE .....	32
2.1 Le constructivisme social .....	32
2.2 Le concept de maternité .....	34
2.2.2 Les dimensions de la maternité .....	35
a. La dimension identitaire, le vécu subjectif de la mère .....	36

b. La notion de soin et l'éthique du <i>care</i> .....	37
c. Le regard des autres .....	39
CHAPITRE III	
MÉTHODOLOGIE .....	41
3.1 Stratégie de la recherche .....	41
3.1.1 La recherche qualitative .....	41
3.2 Échantillon et critères de sélection .....	42
3.2.1 Population à l'étude .....	42
3.3 Recrutement des participantes et collectes des données .....	44
3.3.1 Recrutement .....	44
3.3.2 Difficultés de recrutement .....	45
3.3.3 Portrait des participantes .....	46
3.3.4 Collecte des données – Le récit de vie .....	48
3.4 Méthode d'analyse des données .....	49
3.5 Forces limites et biais de la recherche .....	51
3.6 Considérations éthiques .....	52
CHAPITRE IV	
RÉSULTATS DE RECHERCHE .....	54
4.1 Études de Cas .....	54
4.1.1 L'histoire de Mathilde .....	54
4.1.2 L'histoire d'Amara .....	60
4.1.3 L'histoire de Judith .....	65
4.1.4 L'histoire de Marylise .....	70

CHAPITRE V	
DISCUSSION .....	77
5.1 Le vécu de la violence .....	77
5.1.1 Difficulté à faire appel à des ressources d'aide.....	77
5.1.2 L'escalade de la violence comme élément déclencheur .....	79
5.2 Les relations mères-enfants en contexte de violence conjugale.....	80
5.2.1 S'occuper des enfants en contexte de violence conjugale un cauchemar ou une bouée de sauvetage.....	80
5.3 Les défis au quotidien de la maternité en contexte de violence conjugale.....	82
5.3.1 Devenir le seul parent .....	82
5.3.2 Composer avec des sentiments d'ambivalence .....	84
5.4 Être mère en maison d'hébergement .....	85
5.5 La perception des femmes sur les regards posés sur elles .....	88
5.5.1 Le regard des intervenantes et des proches.....	88
5.5.3 Le regard qu'elles posent sur elles-mêmes .....	89
CONCLUSION.....	91
APPENDICE A.....	94
APPENDICE B.....	97
APPENDICE C .....	99
APPENDICE D .....	101
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE.....	102



## INTRODUCTION

*On estime que l'idéologie dominante a établi une hiérarchie des « types » de mères. Certaines mères sont considérées comme « bonnes », « normales » ou « aptes », tandis que d'autres sont vues comme « mauvaises », « déviantes » ou « inaptes ». Ainsi certaines femmes, en raison de leur situation ou de leurs comportements, sont rapidement étiquetées comme étant de « mauvaises » mères. Entre ces deux groupes se trouvaient des zones imprécises, où l'on classe les femmes qui sont « à risque d'être des mères « inaptes » (Damant et coll, 2012).*

La citation présentée plus haut nous donne un aperçu du traitement de la maternité dans notre société et, du même coup, permet de déceler la présence d'une vision dichotomique de la maternité, soit la « bonne » ou la « mauvaise » mère. Cette vision a particulièrement attiré notre attention, nous poussant à vouloir explorer les enjeux reliés à la maternité, pour ensuite s'intéresser à l'exercice de la maternité dans des contextes particuliers, tel que le contexte de violence conjugale.

Bien qu'il soit possible de penser que le fait de donner naissance relève d'un phénomène *naturel*, l'expérience de la maternité est, quant à elle, plutôt considérée comme une construction sociale, construction qui varie en fonction de l'époque, du contexte social et culturel dans lequel on se trouve (Damant, Charté et Lapierre, 2012). En effet, nous constatons que la maternité ne relève pas d'une expérience strictement individuelle. Au contraire, elle relève également d'une expérience institutionnalisée, au centre du vécu de toutes les femmes (Rich, 1986; Damant et coll., 2012). On dira de la maternité qu'elle est institutionnalisée, puisque les mères doivent se conformer à un idéal maternel façonné par trois croyances : « [...] toutes les femmes ont besoin d'être mères, toutes les mères ont besoin de leurs enfants et tous les enfants ont besoin de leur mère. » (Krane et Carlton, 2012, p.7).

Ce faisant, la conception idéalisée de la maternité peut avoir pour effet de dicter un comportement aux femmes et de les mettre dans une situation où elles peuvent

vivre des sentiments d'infériorité et d'incompétence. De plus, on s'attend d'une mère qu'elle organise sa vie en fonction de ses petits : socialisation, soins, amour etc., et ce, sans conditions ni quantification. Les autres besoins relatifs à leur propre épanouissement sont bien souvent relégués à un rôle de second plan (Corbeil et Descarries, 1991; Krane et Carlton, 2012). En outre, cette *conception idéalisée de la maternité* repose essentiellement sur le modèle de la femme blanche, hétérosexuelle et de classe moyenne, ce qui rend très difficile l'adhésion à ce modèle pour toutes les femmes s'éloignant de ces trois critères, notamment les mères qui éprouvent des difficultés (Krane et Carlton, 2012).

Ceci étant dit, dans la conception idéalisée de la maternité, les difficultés que pourraient vivre les mères sont complètement évacuées, ce qui implique que peu importe ce qu'elles vivent, cela ne devrait pas affecter l'exercice de leur maternité (McDonald-Harker, 2016). Prendre bien soin de ses enfants devient alors une responsabilité individuelle dont la mère est parfois l'unique responsable, mais où ses comportements peuvent être surveillés par l'ensemble de la société. Par ailleurs, la littérature nous informe que différents contextes de vie peuvent rendre l'exercice de la maternité particulièrement difficile notamment des contextes de violence conjugale (Dupuis et Dedios, 2010; Damant et coll., 2012 ; Krane et Carlton, 2012).

Prenant appui sur des études québécoises et canadiennes nous constatons que le vécu des mères qui subissent de la violence conjugale se distingue des mères n'ayant pas vécu ce contexte et mérite une attention particulière (Daman et coll., 2012; Krane et Carlton 2012; Côté, 2016; McDonald-Harker, 2016). En effet, leur vécu semble se singulariser sur plusieurs points. D'abord, alors que toutes les mères reçoivent des pressions sociales en lien avec leur rôle de mère, celles vivant de la violence conjugale semblent particulièrement touchées par ces pressions. De plus, dû au contexte de violence vécu, les services venant en aide à ces femmes peuvent prendre pour acquis que la violence subite les a fragilisées et, peuvent craindre que ces mères aient un potentiel plus grand de ne pas répondre aux attentes que nous avons envers elles, en lien avec leur rôle maternel (Dupuis et

Dedios, 2010). Conséquemment, les mères vivant un contexte de violence conjugale doivent donc prouver qu'elles sont en mesure de remplir leur rôle de mère. Pour ce faire, elles doivent s'assurer de répondre aux besoins de leurs enfants, les protéger et en prendre soin, sans contraintes ni conditions. Alors que les attentes envers elles semblent très élevées, ces mères doivent également composer avec la violence conjugale vécue.

D'autre part, une fois que les femmes réussissent à se sortir du contexte de violence conjugale, plusieurs enjeux peuvent survenir, notamment : une augmentation de la violence, une précarisation financière des mères, devenir le seul parent pour leurs enfants, etc. De plus, les mères vivant un contexte de violence conjugale doivent parfois faire un séjour en maison d'hébergement avec leurs enfants ce qui entraîne plusieurs autres défis. Tous ces éléments nous poussent à vouloir poser un regard sur le vécu de ces mères en nous posant les questions suivantes : comment les mères victimes de violence vivent-elles leur maternité dans un tel contexte? Ressentent-elles de la stigmatisation ou du jugement? Sont-elles en mesure de répondre aux attentes sociales qui pèsent sur leurs épaules? Comment vivent-elles leur relation avec leurs enfants, plus particulièrement en maison d'hébergement?

Le premier chapitre de notre mémoire servira à présenter la problématique, dont le but principal sera de faire un tour d'horizon de la conception normative associée à la maternité au Québec, en accordant une attention plus particulière au vécu des mères victimes de violence conjugale. Nous conclurons cette section avec les objectifs et la question de recherche. Dans le deuxième chapitre, il sera question de présenter le cadre théorique, qui se basera essentiellement sur une approche de constructivisme social. Nous explorerons ensuite la définition du concept de maternité. Le troisième chapitre sera réservé aux aspects méthodologiques, alors que le quatrième nous permettra de présenter les données recueillies sous forme de quatre études de cas. Pour finir, le chapitre cinq, consacré à la discussion, nous permettra de présenter l'analyse de nos données et de faire des liens entre les

données recueillies, la littérature portant sur le sujet et notre propre analyse de la situation.

## CHAPITRE I

### PROBLÉMATIQUE

Ce chapitre sera réservé à la présentation des éléments clés de notre recherche : la maternité étant notre objet de recherche principal, c'est donc le premier élément que nous aborderons. Le fait d'être mère renvoie à une identité bien particulière, mais cette identité maternelle varie en fonction du contexte social, historique et culturel. En premier lieu, nous ferons un bref survol historique de la maternité au Québec. En deuxième lieu, nous parlerons des normes et des attentes sociales liées à la maternité, ce qui nous permettra ensuite de nous intéresser à la réalité spécifique des mères vivant un contexte de violence conjugale. Dans le parcours de plusieurs femmes ayant vécu de la violence conjugale, un séjour en maison d'hébergement s'impose, nous aborderons donc, en troisième lieu, cet aspect. Pour finir, nous ferons une synthèse des informations et aborderons la pertinence sociale de la recherche.

#### 1.1 Identité maternelle : retour historique sur la maternité

Quels sont les impacts de la maternité dans la vie d'une femme? Comment et pourquoi s'est construite l'identité maternelle? Qui est touché par cette identité? Nous constatons qu'à travers l'histoire québécoise, et encore aujourd'hui, le fait de donner naissance semble avoir beaucoup d'incidences sur la vie des femmes. En effet, la maternité a longtemps été au centre de l'identité sociale des femmes : le fait de devenir mère a défini leur rôle principal jusque dans un passé très récent (Lévesque, 1989).

L'image retenue et propagée par notre mémoire collective renvoie souvent à la mère de famille nombreuse donnant naissance en

moyenne à un enfant tous les deux ans. Si cette représentation repose sur une réalité certaine, elle coïncide aussi, et ce n'est pas fortuit, avec un modèle proposé comme idéal. À plus d'un égard, l'expérience des femmes fut beaucoup plus riche et plus complexe que ne le suggère cette image (Gauvreau, 1991, p. 322).

Cette citation nous informe que la diversité historique des rôles féminins est plus large que l'idéal, celui d'une mère d'une grande famille, qui en est resté. Autour de cette conception généralisée et idéalisée s'est développé un discours sur les femmes et leurs capacités à être mères (Toupin, 1996). Ce faisant, à travers l'histoire, le concept de maternalisme s'est développé pour expliquer l'idéologie selon laquelle les femmes auraient naturellement des qualités maternelles :

Nous désignons par ce terme [maternalisme] l'idéologie et les discours qui exaltent la capacité des femmes d'être mères et qui entendent appliquer à la société toute entière les valeurs rattachées au rôle de mère, soit les valeurs morales, nourricières et de bien-être (Koven et Michel, 1993, cité dans Toupin, 1996, p.114).

Par conséquent, l'idéologie du maternalisme sous-entend que toutes les femmes sont dotées de qualités maternelles et devraient les exercer naturellement. Ce faisant, comme les aptitudes maternelles semblent faire partie de l'identité des femmes, le premier constat que nous pouvons faire est que la maternité se présenterait comme impérative. Si certaines femmes ne sont pas en mesure de donner naissance, on s'attend d'elles qu'elles matement leurs proches : parents, enfants des autres, aînés, etc. C'est notamment ce que faisaient les religieuses afin de donner sens à leur existence et être en cohérence avec l'identité de femme, de façon plus générale (Lévesque, 1989).

Le second constat que nous avons pu dégager de la littérature québécoise est que la maternité s'avère avoir été encadrée par des représentations normatives. Bien que le fait d'être mère, rattachée à la mise au monde des enfants, existe depuis toujours, la conception actuelle de la maternité résulte de plusieurs transformations

sociales. Au Québec, l'Église joue un rôle très important, notamment dans la période d'entre-deux-guerres, où l'union, le mariage et la maternité sont fortement encadrés par l'Église catholique :

[...] le mariage fournira le cadre physique de la maternité qui, à la venue de l'enfant, deviendra la base de la famille [...] Ainsi, pour l'Église, la maternité est plus qu'une fonction naturelle, un devoir assumé, c'est aussi une mission qui légitime l'union du couple. Le but de la vie commune d'un couple étant la reproduction, rien ne doit l'entraver et tout doit tendre à la favoriser. En 1930, l'encyclique *Casti Connubii* réitère les objections de Rome au contrôle des naissances. Elle ne vient donner que plus de force aux directives du clergé qui, bien avant la lettre papale, ne manquait pas de rappeler aux couples leur devoir de procréateurs. Les prêtres se font un devoir de combattre les « homicides habitudes » auxquelles s'adonnent semble-t-il surtout les couples des villes et des centres ouvriers (Lévesque, 1989, p.30).

Conséquemment, suivant les instructions de l'Église, la reproduction était impérative. Cela dit, l'intérêt porté au rôle reproducteur des femmes ne se limite pas à la procréation, mais s'étend également à tous les soins reliés au bien-être des enfants (Lévesque, 1989). Les mères doivent être présentes pour leurs enfants et assumer toutes les tâches connexes; on leur demande donc d'investir la sphère privée. Pour ce faire, plusieurs programmes sont mis sur pieds, notamment des :

[...] allocations familiales, secours des pauvres au foyer pour que la mère n'aille pas travailler à l'extérieur, retour à la terre, service domestique mieux organisé, éducation familiale, législation plus juste pour les femmes mariées. Gardienne du foyer, là où la femme voit l'épanouissement de ses plus hautes facultés, est le poste qu'elle remplit le mieux (Lévesque, 1989, p.39).

Par conséquent, le maternalisme et l'obligation de se reproduire deviennent deux éléments qui permettent d'assurer et de maintenir les femmes au foyer, dans la sphère privée. De plus, des caractéristiques différentialistes sont mises de l'avant par l'Église pour maintenir les rôles de chacun : Les femmes, douces, calmes altruistes et aimantes ne pourraient supporter les querelles et les conflits de la sphère publique.

En effet, on peut constater que le christianisme des années 1930 semble avoir grandement influencé le vécu des femmes, créant un lien indissociable entre femme et maternité. Nous avons alors pu voir apparaître *le modèle terrestre de la bonne mère* (Lévesque, 1989).

La maternité continue d'être encadrée par les normes sociales, et cet encadrement semble s'être renforcé après la Deuxième Guerre mondiale. En effet, durant cette période, on encourage les femmes à abandonner leur emploi qu'elles occupaient pendant la guerre, et à réintégrer leur foyer afin que les hommes puissent retrouver leurs postes. On remet alors de l'avant la fonction maternelle de la femme, afin de justifier ce retour dans la sphère privée, en renforçant l'idée que leur fonction principale est de donner la vie. C'est à la suite de l'attribution de cette fonction que s'est développé le concept d'*institution de la maternité* d'Adrienne Rich publié en 1986 que nous explorerons davantage un peu plus loin.

Les années 1950 sont alors marquées par une glorification de la maternité et du retour des femmes au foyer. La forte présence de l'Église catholique continue d'imposer un certain contrôle sur les femmes, leur sexualité et, bien sûr, la maternité. Suivant la période d'après-guerre, le même scénario se répète, le mot d'ordre est clair : il faut procréer et s'occuper du nid familial.

Par contre, un grand vent de changement survient entre les années 1960 et 1970.

[...] ces changements ont contribué à modifier les normes sociales entourant la maternité et à accroître la tolérance à l'égard des situations s'en éloignant. Les femmes ont désormais pu vivre publiquement des situations autrefois jugées très sévèrement, ou encore faire des choix jusqu'alors interdits, concernant l'avortement par exemple (Gaudreau, 1991, p.341).

Par conséquent, avec l'avènement de la contraception et de la légalisation de l'avortement au Québec, une tout autre perspective de la maternité émerge : la maternité ne va pas de soi, elle peut être choisie (Badinter, 2010; Tanguy, 2016). Ces décennies deviennent alors un moment décisif pour les femmes. En effet, elles peuvent dorénavant choisir la maternité et ont davantage accès à d'autres formes de réalisations de soi. Cela dit, bien que le choix de la *non-maternité* soit dorénavant possible, il demeure connoté négativement : « La non-maternité est souvent associée à des traits égoïstes, ne pas aimer les enfants, sexualité hors du cadre conjugal, etc. » (Tanguy, 2016, p.18).

Alors que les années soixante et soixante-dix sont marquées par des changements sociaux importants, amenant une plus grande tolérance à certaines situations, telle que la régulation des naissances; les années quatre-vingt sont, quant à elles, caractérisées par un retour de la glorification de la maternité. En effet, on peut voir émerger le concept *d'intensive mothering*, qui pose les assises d'une vision idéalisée et stéréotypée de la maternité. Ce concept élaboré par Mc Donald-Harker (2016) est un concept qui semble s'étendre au-delà du Québec, touchant le vécu des mères en général. L'auteure mentionne que l'intensive mothering renferme huit éléments principaux :

Children can only be properly cared for by their biological mother; 2) mothering must be provided 24/7; 3) mothers must always put their children's needs before their own; 4) mothers must turn to experts for instructions; 5) mothers must be fully satisfied, fulfilled, completed, and composed in motherhood; 6) mothers must lavish excessive amounts of time, energy, and money on the rearing of their children; 7) mothers have full responsibility but no power from which to mother; and 8) « motherwork ,» (childrearing specifically) is regarded as a personal, private undertaking with no political import (McDonald-Harker, 2016, p.4).

En plus d'être exigeant pour les femmes, ce modèle de maternité apparaît alors que la majorité des femmes travaillent maintenant à l'extérieur de la maison. Pourtant, les attentes envers elles en lien avec l'éducation des enfants sont plus grandes que

jamais. Les préoccupations des mères sont alors multipliées : suis-je assez présente pour mes enfants? Est-ce que j'aide mes enfants? Est-ce que je leur offre une bonne éducation? Est-ce que je leur donne tout ce dont ils ont besoin? Etc. (McDonald-Harker, 2016 : 7). Selon l'auteure Caroline McDonalds-Harker, ayant théorisé sur la maternité, *l'intensive mothering n'est* ni inné ni naturel; il relève davantage d'une construction sociale, créant un idéal très difficile, voire impossible à atteindre.

Aujourd'hui, bien que les attentes sociales envers les femmes soient en constante évolution, la maternité demeure une attente que nous avons envers elles. En effet, même si les femmes québécoises peuvent aujourd'hui développer leur identité autrement que par la maternité, que la religion prend de moins en moins d'importance et que l'union libre est la réalité de beaucoup de femmes, l'importance de devenir mère se fait encore énormément sentir et la préoccupation envers les enfants et les habilités maternelles sont centrales (Spiess et Thévenot, 2014). En revanche, alors que l'importance de devenir mère semble être universelle, les conditions dans lesquelles vivent et évoluent les femmes sont, quant à elles, très différentes. En effet, mettre au monde un enfants dans certaines circonstances peut représenter un défi supplémentaire.

En somme, nous avons exploré l'expérience sociale de la maternité et nous avons appris que les attentes sociales envers la maternité ont évoluées à travers les décennies au Québec. Pensons notamment au fait que la tolérance envers certaines situations maternelles a augmenté : la régulation des naissances et l'avortement par exemple (Gaudreau, 1991). Cela dit, malgré le fait que les femmes aient la possibilité de contrôler le nombre d'enfants qu'elles mettent au monde, le fait qu'elles intègrent la sphère publique, que plusieurs d'entre elles ont maintenant des carrières et qu'elles s'identifient autrement que par leur maternité, la pression qu'elles ressentent pour atteindre les standards associés à cette maternité est énorme. Ce faisant, dans la section qui suit, nous aimerions porter une attention particulière aux normes et aux attentes sociales actuelles, en lien avec la maternité.

### 1.1.2 La pression d'être une bonne mère

Pour comprendre les normes et les attentes sociales en lien avec la maternité, l'auteure Andrienne Rich (1986) a développé le concept d'institution de la maternité, repris ensuite par plusieurs auteurs, incluant Julia Krane et Rosemary Carlton (2012), qui ont beaucoup travaillé sur le sujet notamment dans leur étude : *Une pratique à la croisée des chemins, comprendre les femmes en tant que mères en maison d'hébergement, le concept d'institution de la maternité*. Ce concept est composé de deux dimensions principales qui font partie de toutes les expériences maternelles : l'expérience individuelle vécue par les mères (*mothering*), ainsi que l'expérience sociale et institutionnalisée de la maternité (*motherhood*) (Damant et coll., 2012).

Dans le premier chapitre de leur livre, *Regards critiques sur la maternité dans divers contextes sociaux*, les auteures affirment que la conception normalisée de la maternité s'appuie sur une vision idéalisée de l'idée même d'être mère. Les auteures nomment trois croyances qui façonnent cette conception idéalisée : « [...] toutes les femmes ont besoin d'être mères, toutes les mères ont besoin de leurs enfants et tous les enfants ont besoin de leur mère. » (Krane et Carlton, 2012, p.7).

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, depuis les années 1970, les femmes peuvent dorénavant faire un choix sur le désir de mettre au monde un enfant ou non. Or, si l'on se fie à la première croyance qui façonne l'institution de la maternité, il s'agit d'un faux choix. On s'attend de toutes les femmes qu'elles deviennent mères. En ce qui concerne la deuxième croyance, elle renvoie au concept d'instinct maternel qui stipule que les mères seraient naturellement dotées d'aptitudes maternelles et entretiendraient un lien fusionnel avec leurs enfants. Cette idée est également renforcée par les « experts » de l'enfance et des soins maternels (Hays, 1996, Walzer, 1996; Hamelin Brabant, 2000; Gavarini, 2001 cités dans Krane et Carlton, 2012). En ce qui concerne la troisième croyance, celle où

tous les enfants ont besoin de leur mère, elle renvoie à cette relation d'interdépendance entre la mère et son enfant. Alors qu'à une certaine époque les enfants pouvaient être élevés et pris en charge par la société entière, cette croyance met de l'avant l'aspect individuel de l'éducation des enfants (Sidebotham, 2001 cité dans Krane et Carlton, 2012, p.9).

Bien que cette conception soit loin de représenter la réalité de toutes les femmes, plusieurs d'entre elles en subissent les conséquences. En effet, les croyances liées à la conception idéalisée de la maternité peuvent avoir pour effet de dicter un comportement aux femmes : On s'attend d'une mère qu'elle organise sa vie en fonction de ses petits : socialisation, soins, amour, etc., et ce, sans conditions ni quantification. Les autres besoins relatifs à leur propre épanouissement sont bien souvent relégués à un rôle de second plan (Corbeil et Descarries, 1991; Krane et Carlton, 2012).

Au-delà du fait qu'elles doivent souvent prioriser les besoins de leurs enfants, les mères sont également souvent appelées à surmonter seules les difficultés liées à leur rôle de mère :

On s'attend des mères qu'elles surmontent toutes les difficultés associées à l'éducation d'un enfant. Cette *sentimentalisation* de la maternité coïncide avec une négation omniprésente des sentiments négatifs, laquelle pourrait aider à expliquer le mal qu'ont les professionnels, ainsi que le grand public, à reconnaître et à assimiler des comportements maternels apparemment insupportables qui remettent en question des idées reçues tenaces à propos des femmes (Krane et Carlton, 2012, p.117).

Cet extrait démontre à quel point les mères doivent faire bonne figure dans leur rôle; elles subissent donc constamment cette pression d'être une « bonne mère ». Bien que cette pression soit problématique pour la majorité des femmes, elle semble être d'autant plus vive pour les femmes qui s'éloignent du statut de la femme « blanche,

américaine, hétérosexuelle et de classe moyenne » (Damant et coll., 2012; Krane et Carlton, 2012).

On comprend donc que pour être une bonne mère, les femmes doivent aimer leurs enfants inconditionnellement, être présentes pour eux et, ainsi, ne pas ressentir de sentiments négatifs envers eux. Les mères sauraient naturellement comment s'occuper de leurs enfants et du même coup agiraient toujours en fonction de ce que la société a déterminé être bien pour eux. Les différentes études québécoises et canadiennes que nous avons sélectionnées sur le sujet démontrent aussi que la pression sur elles est constante et forte. Le questionnement qui nous reste est le suivant : comment les mères qui vivent de la violence conjugale arrivent-elles à coordonner les pressions sociales maternelles et la violence subie au quotidien? En quoi est-ce que le fait de vivre de la violence influence le vécu du rôle maternel? C'est ce que nous verrons dans la section suivante.

## 1.2 Maternité et violence conjugale

Dans cette section, nous porterons une attention particulière sur les mères ayant vécu de la violence conjugale. Par conséquent, nous voulons mettre en lumière les enjeux, les défis et les différentes réalités auxquelles les mères victimes de violence conjugale doivent faire face. Dans la littérature portant sur les mères victimes de violence conjugale, nous avons sélectionné deux études faites au Québec : Tanguay 2016, Côté 2016, ainsi que trois études canadiennes : Krane et Davies, 2006 ; Bourassa 2010; McDonald-Harker, 2016, portant sur cette question spécifique. D'autres études comme celles de Fortin *et coll.* 2007 et Depuis et Dedios 2010, abordent davantage les relations des mères avec leurs enfants. Cela dit, plusieurs études américaines australienne et britannique portent également sur le sujet. Pour cette étude, nous avons priorisé les études francophones. Parmi les diverses études sélectionnées, nous avons dégagé un constat général : les mères

vivant un contexte de violence conjugale auraient tendance à se retrouver dans des situations délicates, voire difficiles. En effet, comme elles ont vécu de la violence, selon les discours que l'on retrouve dans la société et dans les services sociaux (peut être référencer ici les discours en question?), elles sont bien souvent considérées comme fragilisées et donc éloignées du modèle de la *bonne mère*. Alors que l'on assume que la mère est fragilisée, le doute s'installe quant à ses capacités à bien prendre soin de ses enfants : constamment elle doit prouver qu'elle peut s'occuper d'eux, qu'elle les aime et qu'elle les met en priorité.

Mais qu'en est-il de la violence conjugale? Est-ce qu'elle touche encore beaucoup de femmes au Québec? C'est ce que nous verrons en premier lieu, pour ensuite nous intéresser aux enjeux liés au fait d'élever des enfants dans un contexte de violence conjugale.

### 1.2.1 La violence conjugale

Depuis quelques décennies seulement, la violence conjugale est considérée comme un problème social. En effet, depuis les années 1960 et 1970, grâce aux nombreux efforts déployés par les groupes de femmes et des groupes féministes, la problématique de la violence conjugale est amenée sur la place publique. Les différents groupes contestent et conceptualisent cette violence comme sociale s'inscrivant dans un système patriarcal (Lévesque, 1989). Malgré les nombreux efforts et luttes menés par ces groupes de femmes, ce n'est que dans les années 1980 que la violence conjugale sera considérée comme un crime. Cela dit, le système judiciaire et pénal (est-ce que le système judiciaire est le même que le pénal? Si oui « le système judiciaire-pénal » sinon il faut mettre au pluriel « semblent très peu adaptés ») semble très peu adapté aux besoins de femmes, car très peu d'entre elles portent plainte, et peu de policiers osent intervenir dans des conflits familiaux (Gaudreault, 2002).

La première politique pour dénoncer la violence conjugale survient en 1985 se concentrant sur trois objectifs principaux : humaniser le système de justice; encourager les victimes à porter plainte; leur fournir l'aide et le soutien dans leurs démarches et contribuer à l'arrêt de la violence en privilégiant un traitement sentencié approprié qui prend en compte tout autant les besoins des victimes que ceux des agresseurs (Gaudreault, 2002, p.5).

Ce n'est que dix ans plus tard qu'une nouvelle politique est adoptée, permettant ainsi d'y insérer quelques autres composantes manquantes :

La politique interministérielle *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* est adoptée en 1995. Comme les politiques précédentes, elle s'appuie sur un cadre d'analyse féministe. La violence est examinée sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de ses composantes psychologiques, économiques, sexuelles, verbales ou physiques. Elle met en relief la vulnérabilité de certains groupes : les femmes handicapées, les personnes âgées, les minorités culturelles, les gais et lesbiennes, les hommes victimes de violence. Elle accorde une attention particulière aux besoins des enfants sous l'angle du dépistage et de la prévention, de l'aide spécifique qui doit leur être accordée. Elle mise sur la diversification des services et elle rappelle l'importance de tenir compte des besoins particuliers des régions et de leur contexte d'isolement (Gaudreault, 2002, p.7).

Les deux politiques ont donc permis une réelle reconnaissance du problème de la violence conjugale, ce qui a également permis de développer des ressources venant en aide à ces femmes.

Dans la politique de 1995, le gouvernement se dote également d'une définition de la violence conjugale sur laquelle nous nous appuyerons dans ce travail :

La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante [...] appelée « escalade de la violence ». [...] La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques, et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan

économique. [...] Elle peut être vécue dans une relation maritale, extraconjugale ou amoureuse, à tous les âges de la vie (Gouvernement du Québec, 1995 p. 23).

Pour ajouter à la définition de la violence conjugale, nous aborderons, dans la section qui suit, les différentes formes de violence.

#### 1.2.1.1 Les formes de violence

Lorsque l'on parle de violence conjugale, il importe d'être en mesure de comprendre de quoi il s'agit. Pour ce faire, plusieurs formes de violence ont été identifiées. Dans *la Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, on propose cinq formes de violence commises en contexte conjugal : la violence physique, sexuelle, psychologique, verbale et économique (Gouvernement du Québec, 1995).

La violence sexuelle inclut toutes actions, avec ou sans contact, qui portent atteinte à l'intégrité sexuelle de la personne comme la manipulation pour des faveurs sexuelles, les attouchements sexuels et l'agression sexuelle. La violence psychologique est plus difficile à définir et évaluer étant donné son caractère plus subjectif. Elle consiste en la dévalorisation d'autrui aux moyens de propos méprisants, de contrainte et d'isolement et vise à réduire la confiance et l'estime personnelle de la victime. C'est souvent le caractère répétitif des propos qui va façonner la violence psychologique. De cette forme de violence découle la violence verbale qui consiste à créer un climat de terreur au moyen d'insultes et des menaces. Finalement, la violence économique vise à faire subir des conséquences financières à la victime par une privatisation des ressources monétaires et matérielles (Blondin, 2015).

Dans un contexte de violence conjugale, les différentes formes de violence peuvent s'exprimer de façon indépendante ou de façon simultanée. Une ou plusieurs de ces formes de violence suffisent pour qualifier une situation de violence conjugale (Blondin, 2015). De plus, dans l'étude de la violence

conjugale on parle souvent de cycle de la violence, élément que nous présenterons dans la section suivante.

### 1.2.1.2 Le cycle de la violence

Alors que différentes formes de violence peuvent avoir lieu dans un contexte de violence conjugale, la psychologue Leonore Walker (1984) a également apporté un concept important en présentant le concept du cycle de la violence, repris par la chercheuse québécoise Ginette Larouche (1987) et adopté par le Regroupement provincial des maisons d'hébergement (1990) (Blondin, 2015). Le cycle de la violence est constitué de quatre phases :

Dans la première phase, l'escalade de la tension, la tension du conjoint monte, ce qui crée un climat de peur et d'anxiété pour la victime. La deuxième phase, l'explosion, généralement courte, mais dévastatrice, se traduit par l'explosion du conjoint, c'est-à-dire par une agression, souvent physique. Pendant cette période, la victime est en état de choc. À la troisième phase du cycle, l'accalmie, l'agresseur tente de se justifier en expliquant les raisons de son acte. De son côté, la victime, souvent de façon inconsciente, cherche des réponses aux gestes violents de son partenaire. Suite aux justifications de son conjoint, le doute et la culpabilité l'envahissent peu à peu. À la dernière phase, la rémission, le conjoint agresseur s'excuse en promettant qu'il ne recommencera plus. Il peut alors redevenir gentil et charmant. À ce moment, l'espoir d'une relation saine renaît chez la femme. Puis dans un autre moment imprévisible, la tension du conjoint remontrera, explosera, il se justifiera et demandera encore pardon à sa conjointe et ainsi de suite (Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2019).

Ce qui caractérise ce cycle est son caractère chronique, persistant et ascendant. Bien que le cycle de la violence soit un élément empirique intéressant nous permettant de mieux étudier la violence conjugale, il s'agit d'un modèle théorique restreint qui mérite quelques nuances. En effet, dans certains cas, la violence dans le cadre conjugale peut être stable, elle peut diminuer ou augmenter. Il est donc intéressant de se référer à ce modèle, tout en gardant en tête qu'il est loin de représenter la réalité de toutes les femmes victimes de violence conjugale (Winstok, 2008, cité dans Blondin, 2015).

### 1.2.1.3 La prévalence de la violence conjugale

Compte tenu du fait que la violence conjugale survient généralement dans la sphère privée, qu'elle se manifeste sous différentes formes et de façon cyclique, il est difficile de déterminer le nombre exact de personnes vivant cette situation. Cela dit, en ce qui concerne les statistiques canadiennes sur la violence conjugale, elles semblent démontrer que cette violence demeure relativement stable depuis les dix dernières années, bien qu'elle soit une réalité présente. En effet, les résultats de l'enquête sur la violence envers les femmes de Statistiques Canada (2015) stipulent qu'elles sont les principales victimes de violence conjugale: près de 30% des Canadiennes ont été agressées physiquement et psychologiquement au moins une fois, depuis l'âge de 6 ans, par leur partenaire actuel ou précédent. Parmi ces Canadiennes 39% ont déclaré que leurs enfants avaient vu ou entendu des actes de violence perpétrés contre elles.

Ici au Québec, la violence conjugale demeure un problème social important. Selon les résultats de L'enquête sociale générale (ESG) de 2014, rapporté dans le rapport québécois sur la violence et la santé de 2018, 12% des femmes vivaient de la violence conjugale de la part de leur conjoint. Parmi ces femmes, 11,6% vivaient principalement de la violence psychologique, la forme de violence la plus répandue (rapport québécois sur la violence et la santé, 2018). DE plus, dans ce même rapport, les statistiques démontrent que la violence perpétrée par un ex-conjoint (40%), durant l'union ou après l'union ou après la séparation, est plus courante, que celle de la part du conjoint actuel (9,6%) ou d'un partenaire amoureux (8,6%).

Parmi les femmes vivant de la violence conjugale, plusieurs d'entres elles ont des enfants, et l'exposition des enfants à cette violence est un problème maintenant bien connu. Dans la section qui suit, nous verrons quelques statistiques à ce sujet.

#### 1.2.1.3.1 Les enfants exposés à la violence conjugale

L'exposition à la violence conjugale n'a pas toujours été considérée comme un problème en soit. Comme mentionné plus haut, ces enfants sont maintenant observés de près par les différents services leur venant en aide. Mais quels enfants sont considérés comme exposés à la violence?

Tous les enfants et les adolescents qui vivent dans une famille affectée par une dynamique de violence conjugale sont considérés comme exposés à la violence conjugale, qu'ils aient vu ou entendu ou non les scènes de violence conjugale, que la violence soit exercée envers un parent ou un beau-parent, et qu'elle se produise avant, pendant ou après la séparation. En effet, peu importe les formes de violence conjugale et les contextes dans lesquels elle se manifeste, ce qui caractérise principalement le vécu de ces enfants et adolescents est le climat de peur et de tension dans lequel ils sont contraints de se développer (Rapport québécois sur la violence et la santé, 2018).

Ce rapport démontre que 25% des enfants québécois ont été exposés à la violence conjugale dans la dernière année. Ceci dit, ces chiffres ne représentent potentiellement qu'une partie du phénomène puisqu'une bonne partie des cas de violence ne sont pas signalés aux autorités (Rapport québécois sur la violence et la santé, 2018).

Ces statistiques canadiennes et québécoises nous confirment que la violence conjugale est encore un phénomène présent pouvant avoir de lourdes conséquences au niveau de bien-être physique et psychologique des femmes, des mères et des enfants exposés à cette situation. Dans la prochaine section, nous nous poserons la question suivante : qu'en est-il des mères vivant cette réalité?

### 1.2.2 Être mère dans un contexte de violence conjugale.

Être une mère dans un contexte de violence conjugale comporte son lot de difficultés que nous énoncerons dans cette section.

D'abord, les mères vivant une situation de violence conjugale semblent se culpabiliser par rapport à ce qui leur arrive et aux conséquences que cela entraîne sur leurs enfants. Ce blâme peut participer à remettre en question la confiance qu'elles ont en leur rôle maternel. En effet, selon certains auteurs, la violence subie entraîne souvent une déqualification de la femme comme individu (Fortin *et coll.* 2007). En raison des conséquences négatives que la violence conjugale provoque, il arrive que les mères soient moins disponibles émotionnellement pour leurs enfants. Ce faisant, elles auront tendance à se blâmer pour ce qu'elles pensent ne pas pouvoir apporter à ceux-ci. De plus, la conception *idéalisée de la maternité* peut renforcer ce sentiment de culpabilité et faire persister la notion de blâme (Fortin *et coll.* 2007, p.67). Cependant, notre revue de littérature nous permet de voir une nuance dans l'information portant sur le sujet.

Dans l'étude de McDonald-Harker publié en 2016, *Mothering in marginalized contexts*, l'auteure s'intéresse aux mères ayant vécu de la violence conjugale, s'appuyant sur un échantillon de 29 mères avec lesquelles elle a fait des entrevues. L'auteure s'intéresse aux narratifs que les mères développent à leur sujet dans l'exercice de leur maternité. En leur offrant la parole, elle cherche à voir comment les femmes arrivent à composer avec les pressions sociales dictées par l'idéologie dominante et comment, malgré leur situation, ces mères réussissent à reprendre du pouvoir sur leur vie. À travers les propos recueillis dans son étude, l'auteure postule que la violence conjugale n'a pas toujours des impacts négatifs sur le lien mère-enfant. En effet, ce contexte difficile peut aussi augmenter le sentiment de protection que les mères ressentent envers leurs enfants et ainsi leur donner envie de se rapprocher d'eux (McDonald-Harker, 2016, p.28).

Cela dit, au-delà la posture qu'adoptent les mères par rapport à leurs enfants, d'autres facteurs peuvent affecter cette relation. En effet, dans un contexte de violence conjugale, les attentes sociales à l'égard des mères peuvent être amplifiées. La mère peut parfois devenir entièrement responsable de la sécurité de son enfant; elle doit alors prouver qu'elle est en mesure d'assumer cette responsabilité. Comme le mentionne le texte de Dupuis et Dedios (2010) portant sur l'impact de la violence conjugale sur les enfants, il n'existe pas de corollaire pouvant définir positivement la mère victime de violence. En effet, pour être considérées comme une « bonne » mère, ces dernières doivent prendre des actions, sans quoi elles seront jugées négativement par les différents services et autorités impliqués dans la situation (Dupuis et Dedios, 2010, p.64).

Ce qui nous mène à notre deuxième difficulté vécue par les mères victimes de violence conjugale, en lien avec la loi sur la protection de la jeunesse. Bien que cette loi ait pour but de protéger les enfants de mauvais traitements, ses effets semblent controversés, notamment envers les impacts sur les mères. En effet, la première Loi sur la protection de la jeunesse de 1977, modifiée en 1984, 1994 et 2007, concerne les enfants mineurs dont le développement et la sécurité semblaient compromis. Selon la Loi sur la protection de la jeunesse (article 38), la sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis lorsque ce dernier se retrouve dans une situation d'abandon, de négligence ou de mauvais traitements psychologiques (Sécurité et développement de l'enfant - Loi sur la protection de la jeunesse au Québec).

C'est seulement en 2007 que l'exposition à la violence conjugale ou familiale est ajoutée à la loi sur la protection de la jeunesse, comme source de compromission du développement de l'enfant (Gouvernement du Québec, 2007). Alors que la préoccupation principale était la sécurité et le bien-être des enfants, les mères doivent maintenant se sortir de cette violence afin de prouver qu'elles sont en mesure de protéger leurs enfants. Dans certains contextes le fait de quitter le milieu de violence peut être très bénéfique pour tous les partis, mais dans d'autres cas,

les mères peuvent se retrouver dans un grand contexte de vulnérabilité : certaines femmes peuvent se retrouver dans des conditions économiques précaires; sans domicile fixe; risquer de perdre la garde de leurs enfants, etc. Certaines femmes courent également le risque de voir perpétuer ou augmenter la violence à leur égard, pouvant parfois même mener à un homicide. En effet, tel que mentionné plus haut, la violence perpétrée par un ex-conjoint après la séparation est plus répandue que celle de la part du conjoint actuel (Rapport québécois sur la violence et la santé, 2018).

En somme, au lieu de devenir un contexte qui pousse les services à se préoccuper du vécu des mères et leur offrir davantage de support, la Loi sur la protection de la jeunesse semble avoir eu quelques effets indésirables, rendant la situation des mères plus complexe.

Finalement, nous abordons la question de la responsabilité parentale. Alors que les attentes sociales envers les mères ne cessent d'augmenter en situation de violence conjugale, les attentes envers les pères sont pratiquement inexistantes. Pourquoi le père est-il si vite dégagé de ses responsabilités parentales? Pourquoi la mère doit-elle endosser toute cette responsabilité? Chantal Bourassa, chercheuse féministe, a notamment travaillé sur cette question dans son étude, *La complexité et la pluralité des expériences maternelles en contexte de violence conjugale*, publiée en 2013. Elle a également écrit un article portant sur l'analyse de la paternité en contexte de violence conjugale, où l'on peut lire ceci : « Cette omission a comme conséquence de jeter la responsabilité du bien-être des enfants uniquement sur les épaules des mères et de permettre aux pères d'éviter de faire face aux conséquences de leurs comportements. » (Bourassa, *et coll.*, 2013 : 2) Une vision stéréotypée des rôles sociaux de sexes, toujours existante dans notre société, pourrait partiellement expliquer pourquoi les femmes se voient rapidement confier la responsabilité parentale. La maternité et l'éducation des enfants ont longtemps fait partie de leur rôle social. Par conséquent, peu de ressources sont

donc mobilisées dans la réhabilitation des pères et la reprise de leurs responsabilités parentales.

Après ce survol des différents défis que peuvent rencontrer les mères vivant une situation de violence conjugale, nous aimerions aborder, dans la section qui suit, leur vécu particulier en maison d'hébergement, afin de voir quels sont les défis et enjeux en lien avec le fait de faire un séjour en maison d'hébergement en tant que mère, comme il s'agit de notre objet de recherche.

### 1.2.3 La maternité en maison d'hébergement : possibilités et contraintes en lien avec la maternité en contexte de maison d'hébergement

C'est grâce aux féministes faisant partie du courant radical, courant religieux ainsi que le courant humaniste que nous avons pu voir apparaître la mise sur pied des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. En effet, dans les années 1970, ces courants se sont principalement penchés sur la question de la violence faite aux femmes et de ses implications sur le plan systémique; il s'est également penché sur l'enfermement des femmes dans la sphère privée. Une triple oppression est alors identifiée à travers le mariage, la maternité et la famille. Cette triple oppression participe à l'enfermement des femmes dans une appropriation constante de leur essence par les hommes (Descarries et Corbeil, 2002: 15) Ces courants dénoncent également le fait que ces dernières aient la responsabilité quasi exclusive quant à l'éducation et les soins des enfants. C'est en prenant appui sur ces éléments théoriques, leur réclusion dans la sphère privée et la violence faite aux femmes comme outil de la domination masculine, que s'est développée la philosophie en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale (Damant *et coll.*, 2005, cité dans Damant *et coll.* 2012). Dans cette section, il sera intéressant de voir quels sont les défis vécus par les mères en

maison d'hébergement et comment elles composent avec leur rôle de mère ainsi qu'avec la souffrance personnelle, liée à la situation de violence conjugale?

L'objectif principal des maisons d'hébergement est de venir en aide aux femmes et répondre à leurs besoins, lorsqu'elles se retrouvent dans un contexte de violence conjugale. On y met de l'avant des relations égalitaires entre les femmes et les intervenantes. Les services offerts aux femmes se situent du côté de l'accueil, de l'hébergement sécuritaire, de l'accompagnement dans les démarches que doivent entreprendre les femmes (démarches légales, aide sociale, référence dans d'autres logements, etc.). Les maisons d'hébergement offrent également un environnement qui peut être plus propice au développement de l'indépendance et l'autonomie des femmes (Krane et Davies, 2006). Pour finir, on y offre aussi de l'intervention psychosociale (Deshaies, 2012). Les femmes ont donc un espace où elles peuvent réfléchir à la violence qu'elles ont subie et la questionner. On rapporte qu'il est alors possible pour les femmes de parler sans crainte des problèmes de violence qu'elles subissent et ainsi aborder cette question de façon à obtenir l'aide et le support nécessaire.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la Loi sur la protection de la jeunesse est modifiée en 2007 : une importance plus grande est accordée aux effets néfastes de l'exposition à la violence conjugale chez les enfants. Le rôle des maisons d'hébergement est appelé à changer. Dans son étude sur l'évolution des pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Québec, Isabelle Côté (2016) mentionne qu'il y a eu un changement dans les pratiques en maison d'hébergement dans les années 1990. Ces changements s'appuient sur des études britanniques, américaines et canadiennes portant sur les conséquences de la violence conjugale sur les enfants (Côté, 2016) : « Éventuellement, les maisons des deux regroupements provinciaux au Québec ont mis sur pied des volets jeunesse ou mère-enfant dans l'objectif de mieux répondre aux besoins des enfants et des adolescents en maison d'hébergement. » (Côté, 2016, p.15). Bien que cette

préoccupation soit nécessaire et parte d'une bonne intention, dit-elle, ces interventions semblent faire l'objet de plusieurs critiques.

Les interventions en protection de l'enfance ont d'ailleurs fait l'objet de nombreuses critiques dans la littérature quant à leur tendance à revictimiser les femmes victimes de violence conjugale et l'attitude punitive entretenue à leur égard. (Douglas & Walsh, 2010; Humphreys, 1999; Johnson & Sullivan, 2008; Lapierre, 2008; Nixon *et coll.*, 2007). Perçues comme négligentes, ce sont leurs capacités parentales qui sont dans la ligne de mire du système de protection lorsqu'elles n'arrivent pas à protéger leurs enfants (Johnson & Sullivan, 2008), alors que les conjoints violents, qui sont pourtant la source du problème, ne font pas l'objet de tels reproches (Côté, 2016, p.26).

La préoccupation envers les enfants, bien qu'elle soit nécessaire, semble avoir eu des effets collatéraux, notamment en éclipsant l'analyse plus globale portant sur la violence faite aux femmes. Au lieu de ça, un autre discours est mis de l'avant, portant sur les conséquences de l'exposition à la violence plutôt que d'insister sur l'analyse et la critique de cette violence elle-même. Les femmes se voient donc imposer une part de responsabilité liée à l'exposition de leurs enfants à la violence conjugale (Côté, 2016) :

Ce discours centré sur les femmes comme mères se serait infiltré en maison d'hébergement. Alors que les intervenantes reconnaissent l'importance de travailler avec les femmes dans leur rôle de mère, ce travail n'est pas toujours accompagné d'une lecture féministe des difficultés vécues par ces dernières (Krane & Davis, 2002; cité dans Côté, 2016, p.28).

En effet, prendre les enjeux de la maternité dans un ensemble plus global et systémique semble être de moins en moins présent dans les interventions en maison d'hébergement, qui insistent davantage sur des interventions portant sur leur vécu de violence conjugale et leur rapport avec leur conjoint. C'est également ce que rapportent les auteures Krane et Davies publiée en 2006 dans leur étude, *Collaborating with caution, protecting children, helping mothers* :

Indeed, we found mothering to be largely invisible in shelter settings in that few, if any, supports were given to mothers to enable them to fully benefit from services and programmes aimed at facilitating their successful separation from abusive mates. We concluded that interventions seemed to be based on the individual woman client as abstracted from her maternal responsibilities and relationships (Davies et Krane, 2006, p. 418).

Alors que l'analyse plus globale de la maternité est parfois occultée des interventions auprès des femmes, il arrive parfois que l'éducation des enfants soit au centre des préoccupations de ces mêmes interventions (Krane et Davies, 2006). Cela dit, les interventions portant sur l'éducation des enfants peuvent rendre l'exercice de la maternité d'autant plus difficile, diront les auteurs Damant *et coll.* (2010) dans leur étude *Ça se sépare-tu ça, la femme pis la mère? : Services reçus par des femmes vivant un contexte de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitement envers les enfants*. En effet, dans un souci d'intervention féministe, les intervenantes auront parfois recours à certains concepts d'égalité de pouvoir, encourageant les femmes à éviter certaines mesures disciplinaires envers leurs enfants; les femmes vivent alors une certaine ingérence dans l'exercice de leur maternité :

[...] on utilise le concept d'inégalité de pouvoir de façon similaire dans l'analyse des relations de couples et dans l'analyse des comportements adoptés par les femmes à l'endroit de leurs enfants, ce qui peut poser des difficultés notamment en ce qui concerne l'exercice de la discipline parentale (Daman *et coll.*, 2010, p.161).

C'est également ce que les auteurs Krane et Carlton révèlent dans leur étude : *Une pratique à la croisée des chemins, comprendre les femmes en tant que mères en maison d'hébergement*, publié en 2012, en insistant sur le fait que les maisons d'hébergement peuvent devenir un lieu où l'autorité maternelle peut être minée.

On peut donc soulever un paradoxe important : alors que la maternité et le fait de donner naissance à un enfant étaient considérés comme une manifestation du

patriarcat selon les féministes radicales, l'évolution des interventions en maison d'hébergement auprès des femmes victimes de violence conjugale peut victimiser les femmes dans l'exercice de leur maternité et amplifier une vision négative envers elles. Ce paradoxe est notamment soulevé dans l'étude d'Isabelle Côté (2016), portant sur l'évolution des pratiques en maison d'hébergement : « Dès lors, les femmes risquent d'être perçues comme incapables ou inadéquates, renforçant l'oppression et le contrôle social à leur égard. Certains programmes visent même, implicitement, à réformer et à discipliner les femmes. » (Côté, 2016, p.30).

En effet, comme la maison d'hébergement est un milieu de vie, les femmes, les enfants, et les intervenantes partagent le même espace. Cette proximité peut faire en sorte que les faits et gestes des femmes soient scrutés scrupuleusement. Pour les mères, l'exercice de leur maternité, qui relevait du domaine de la sphère privée, devient public (Krane et Carlton, 2012). Cela dit, les manières dont les femmes composent avec cette situation sont variables; certaines mères peuvent avoir tendance à refouler des sentiments ou des réactions qu'elles auraient normalement eues, afin de ne pas susciter le jugement ou le désaccord de la part d'autrui.

Les différentes études portant sur le sujet rapportent que ces craintes sont bien fondées : il arrive souvent en maison d'hébergement qu'on retrouve une forme d'ingérence et de surveillance dans l'éducation des enfants (Damant *et coll.*, 2010; Krane et Carlton 2012; Côté, 2016). De plus, le fait d'être en maison d'hébergement expose les femmes aux commentaires et critiques des autres hébergées; les femmes entre elles se permettent de critiquer la façon qu'ont les autres femmes d'éduquer leurs enfants (Krane et Carlton, 2012). Outre les commentaires de femmes entre elles, les intervenantes aussi peuvent faire preuve d'ingérence, principalement lorsque les mères adoptent des comportements trop autoritaires envers leurs enfants (Damant *et coll.*, 2010).

En somme, les maisons d'hébergement peuvent devenir des lieux où la confiance et l'autorité des mères sur leurs enfants sont minées; la maison d'hébergement devient

alors une forme de laboratoire où les mères sont en observation constante. Cela étant dit, d'autres auteures mettent de l'avant que certaines pratiques d'intervention en maison d'hébergement ont également été développées dans le but de consolider le lien mère-enfant (Côté, 2016). Par contre, il semble y avoir un consensus dans la littérature portant sur le sujet : dans le but de soutenir les mères dans leur rôle parental, il semble n'exister que très peu de services qui prennent en compte une analyse plus systémique de la maternité.

En somme, il est possible de constater ici que le vécu de la mère en maison d'hébergement est parfois *invisibilisé*. On se préoccupe soit des enfants exposés à la violence, soit du vécu de la femme, et ce, sans toujours y apporter une vision globale, qui inclurait une analyse systémique de la violence faite aux femmes.

### 1.3 Pertinence sociale de cette recherche

Les dernières sections nous ont permis de voir qu'il existe dans la littérature, différentes données portant sur les mères vivant une situation de violence conjugale, nous permettant de mieux comprendre leur vécu. Par conséquent, la littérature suggère qu'il semble exister une pression qui pèse sur les épaules de toutes les mères; celle d'être une bonne mère (Damant *et al.*, 2010). La pression sociale d'être une bonne mère peut susciter beaucoup d'angoisse et de culpabilité lorsque les exigences ne sont pas remplies. Il semblerait que ce soit particulièrement le cas chez les mères victimes de violence conjugale. En effet, certains auteurs nomment qu'elles ont tendance à se blâmer lorsqu'elles ne se sentent pas présentes émotionnellement pour leurs enfants et, par conséquent, qu'elles se considèrent comme de moins bonnes mères (Fortin *et coll.* 2007).

Les mères subissent également une grande pression en lien avec la protection de leurs enfants, pression qui fut amplifiée lors de la modification de la Loi sur la

protection de la jeunesse en 2007, ce qui pousse plusieurs femmes à se réfugier en maison d'hébergement. Alors que les services offerts dans ces maisons sont initialement basés sur une analyse systémique des rapports sociaux de sexe, mettant de l'avant que la violence faite aux femmes est un outil servant la domination masculine, la nature des services offerts a beaucoup changé depuis les dernières années. Maintenant que l'on accorde une plus grande importance aux effets de l'exposition de la violence sur les enfants, une tendance à revictimiser les femmes ayant vécu de la violence se fait sentir. Certaines interventions plus punitives sont parfois utilisées à leur égard (Côté, 2016).

Malgré les différentes informations recueillies dans la littérature portant sur les mères en situation de violence conjugale, trop peu d'études francophones prennent en considération le vécu de ces mères, et encore moins d'études leur permettent de s'exprimer sur leur vécu. Conséquemment, donner la parole aux mères vivant un contexte de violence conjugale, afin qu'elles puissent s'exprimer, semble être pertinent. Comme présenté plus haut, la littérature propose des visions plutôt variées de la façon d'entrevoir le rôle de mère en situation de violence conjugale. Toutefois, ces visions semblent avoir un point un commun : elles dictent un comportement aux femmes. Que ce soit la nécessité de protéger ses enfants; la nécessité d'entretenir une relation égalitaire avec ses enfants; la nécessité de faire preuve d'un certain équilibre sur le plan de la santé mentale; la nécessité de répondre aux besoins de ses enfants sans condition, etc. Par conséquent, les mères semblent avoir très peu de place pour exprimer leur maternité comme elles l'entendent. Posons-nous la question suivante : comment est-ce qu'elles arrivent à conjuguer les attentes sociales et leurs propres difficultés? Une recherche qui permettrait d'avoir accès non seulement au vécu de ces femmes, mais aussi à la perception qu'elles ont des différents discours qui circulent à leur sujet pourrait permettre de mettre en lumière les réalités vécues par ces mères et enrichir les connaissances. Cet apport pourrait également avoir un impact sur notre façon

d'intervenir auprès d'elles. En somme, la nécessité de s'attarder à cette réalité semble fondamentale.

#### 1.4 Objectifs de recherche

Afin de mieux répondre à nos objectifs de recherche, nous avons décidé d'arrêter un regard sur le vécu des mères vivant un contexte de violence conjugale et ayant fréquenté une ressource d'hébergement, pour ce faire, nous nous posons la question suivante :

Question de recherche : Comment les femmes, ayant fait un séjour en maison d'hébergement avec leurs enfants, vivent-elles leur maternité en contexte de violence conjugale?

Nous avons également ciblé quelques objectifs spécifiques qui nous permettront d'approfondir davantage sur la maternité en contexte de violence conjugale :

- Comment vivent-elles la maternité au quotidien, quels en sont les défis, les particularités?
- Comment pourraient-elles décrire leur relation mère-enfant?
- Comment perçoivent-elles les discours qui circulent à leur sujet?
- Quelles sont leurs préoccupations des mères ayant séjourné en maison d'hébergement?

## CHAPITRE II

### CADRE THÉORIQUE

Ce chapitre sera réservé à la présentation du cadre théorique sur lequel nous nous appuyerons tout au long du projet. Dans un premier temps, nous présenterons l'approche théorique du constructivisme social amenée par les théoriciens Berger et Luckman (1986). Dans un deuxième temps, il sera question d'aborder le concept de maternité, en explorant ses trois dimensions principales. En somme, le cadre théorique nous permettra de poser les assises de notre recherche; les concepts utilisés serviront à analyser le matériel recueilli, nous permettant éventuellement de mieux comprendre le vécu des mères victimes de violence conjugale.

#### 2.1 Le constructivisme social

Le constructivisme social est une lunette théorique que nous aimerions utiliser pour notre travail, puisqu'il permettra d'analyser autrement les différentes réalités sociales, mais surtout la maternité dans notre société. Les théoriciens Berger et Luckman (1986) sont parmi les premiers à avoir amené l'idée du constructivisme, stipulant que la réalité dans laquelle nous vivons serait socialement construite à partir des interactions entre les individus. Ce faisant, le constructivisme propose une rupture avec d'autres explications théoriques des réalités sociales en s'éloignant des explications universelles et objectives. Par conséquent, il fait référence à la fois aux constructions individuelles et collectives des réalités vécues : « Individual constructionism done by cognitive structures that actively shape reality; collective ones relate to joint, intersubjective social meaning creation through the use of socially agreed on language and communication patterns » (Berger et Luckman, 1986). Le constructivisme nous permet de définir autrement la connaissance : ce n'est plus quelque chose de fini à découvrir, puisque la connaissance est en constante évolution, fortement influencée par les éléments

environnants qui la transforme sans cesse. Contrairement à d'autres perspectives théoriques, le constructivisme ne se situe pas dans un relativisme absolu ni dans une déqualification de la connaissance en général; au contraire, il « s'intéresse au processus actif de construction d'une connaissance » (Zuniga, 1993, dans Mayer, 2003, p.113). De plus, la perspective du constructivisme propose une analyse différente des réalités sociales : « Ce sont les acteurs eux-mêmes qui font d'une condition, qu'elle soit naturelle ou sociale, un problème social » (Mayer, 2003). Autrement dit, ce sont les acteurs qui, par identification, permettent l'existence d'un problème social. Pour notre projet, cet élément est important puisqu'il permet de comprendre comment un phénomène, tel que la violence conjugale, est devenu un problème social :

When "wife abuse" emerged in the 1970s as a public problem, it was not because the condition was new. Rather it took claims-making activities to define this condition as a public problem and the required convincing the general public that the behaviors we now call "wife abuse" were morally intolerable and that women we now call "battered women" required and deserved public sympathy (Loseke, 2000).

Loseke (2000), auteure ayant conceptualisé les représentations sociales des *femmes battues* (traduction libre), utilise l'approche constructiviste pour démontrer que la violence conjugale n'est pas un phénomène nouveau; c'est plutôt l'intérêt qu'on lui porte et l'analyse qu'on en fait qui sont nouveaux : la violence conjugale est actuellement un problème social qui fait partie de la conscience collective, rendue possible par la mobilisation de certains groupes, notamment divers groupes féministes radicaux. C'est grâce à cette mobilisation que des groupes de femmes ont pu parler de la violence conjugale sur la place publique, ce qui a permis l'émergence de ressources, venant en aide à ces femmes.

Puisque le constructivisme social nous permet de comprendre que la réalité dans laquelle nous vivons serait socialement construite à partir d'interactions entre les individus, nous aimerions utiliser cette lunette théorique pour analyser l'exercice de la maternité, dans notre société. Pour ce faire, nous avons ciblé différentes

dimensions de la maternité, comme réalité socialement construite, façonnant le vécu des mères (Damant *et coll.*, 2000 ; Knibiehler, 2001 ; Giampino, 2001 ; Krane et Davies, 2006). Ce sont ces dimensions que nous allons explorer dans la section qui suit.

## 2.2 Le concept de maternité

Dans un premier temps, nous proposerons une définition de la maternité sur laquelle nous prendrons appui pour cette recherche. Ensuite, nous explorerons les trois principales dimensions que renferme le concept de maternité et que nous avons identifiées dans la littérature, soit : le vécu subjectif de la mère, la notion de soins (*care*) et le regard des autres sur la mère. Les différents corpus portant sur le sujet nous ont permis de constater que la maternité est un concept bien complexe qui renferme plusieurs éléments, à la fois biologiques, sociaux et culturels. Cette section nous permettra essentiellement de circonscrire les différents éléments, afin d'arriver à définir le concept de maternité.

Alors que l'accouchement relève d'un acte naturel de procréation, donc biologique, la fonction maternelle qui l'accompagne relève, quant à elle, d'une construction sociale, définie et organisée par des normes dans une société donnée à une époque donnée (Knibiehler, 2001). Voici donc une définition sur laquelle nous aimerions nous appuyer et qui nous permettra de percevoir certaines dimensions de la maternité :

[...] définir la maternité (*mothering*) comme une relation, culturellement et historiquement variable, à travers laquelle un individu prend soin (*nurture and care*) d'un autre individu; la maternité est expérimentée dans divers contextes sociaux, variant en fonction des ressources et des contraintes matérielles et culturelles (Damant, *et coll.*, 2010).

Alors que la maternité implique une dimension identitaire ainsi qu'une relation de soins, elle renferme également une dimension plus sociale, soit le regard des autres

sur l'exercice de la maternité. Ce regard est teinté de la vision idéalisée de la maternité et continue d'être véhiculé à travers les discours politiques, économiques et sociaux :

[...] Les discours politiques, économiques et sociaux entourant la maternité sont façonnés par une vision idéalisée de celle-ci [...] Cette vision idéalisée qui repose sur ces trois constats : toutes les femmes ont besoin d'être mères, toutes les mères ont besoin de leurs enfants et tous les enfants ont besoin de leur mère, est renforcée par des représentations particulières de l'amour et de l'instinct maternel, et implique que les « habiletés » maternelles sont instinctuelles. [...] De plus, la maternité est souvent considérée comme l'accomplissement ultime dans la vie des femmes (Damant *et coll.*, 2012).

Les définitions présentées plus haut nous permettent de voir que la maternité renferme des éléments à la fois individuels, collectifs, culturels et temporels. Afin de permettre une bonne analyse des données recueillies, nous approfondirons dans la section suivante le concept de maternité, en précisant davantage sur trois dimensions principales.

### 2.2.1 Les dimensions de la maternité

Ayant comme but d'utiliser le concept de maternité pour analyser le vécu des mères en contexte de violence conjugale, nous avons établi trois dimensions, qui nous permettront de mieux cerner les aspects individuels et sociaux que renferme ce même vécu. Pour ce faire, nous aborderons : la dimension identitaire, la notion de soins (*care*) et le regard des autres.

#### a. Dimension identitaire/vécu de la mère

La première dimension à explorer est l'identitaire, qui se rapporte au vécu subjectif de la mère. On dit de la maternité qu'elle est d'abord une affaire privée, puisqu'elle

implique l'identité d'une personne. Par identité, on entend : l'image corporelle, la conscience de soi, les relations avec les autres, l'emploi du temps, etc. Tous ces éléments sont affectés lorsqu'on donne naissance à un enfant. Au-delà de ces changements structurels, on retrouve également des questionnements d'ordre psychique;

Est-elle encore individu celle qui se divise? Est-elle encore un sujet quand elle devient, si volontiers, objet pour l'enfant? Est-elle encore une personne aux yeux d'autrui? Ou est-elle plus ou moins dépersonnalisée par la banalité de son nouveau statut? Pourra-t-elle (quand?) rentrer dans son ancienne vie comme si rien ne s'était passé? Le voudra-t-elle? (Knibiehler 2001, p.23).

Chaque vécu est différent et est influencé par un ensemble de critères sociaux, matériels et culturels. Nous ne pouvons donc pas donner de définition précise à l'identité maternelle, puisque le vécu de chaque mère est éminemment subjectif. Cependant, nous pouvons élaborer quelques pistes en ce qui concerne l'identité de la femme qui devient mère.

Premièrement, il est possible d'observer chez les mères l'identité féminine, mais aussi l'identité maternelle. En fonction du contexte, chacune de ces identités occupera une place différente, elles cohabiteront à l'intérieur de cette même personne. Cela dit, bien souvent, l'identité maternelle semble être celle qui prendra le dessus sur l'autre (Knibiehler, 2001).

La composante identitaire de la maternité est donc essentielle pour comprendre le vécu des mères et particulièrement celles victimes de violence conjugale. Alors que le fait d'avoir un enfant est présenté comme étant l'aboutissement ultime de l'identité des femmes, comment composer avec cette double identité de femmes et de mères? Nous utiliserons donc cette dimension afin d'observer comment les femmes s'expriment en tant que femme, mais aussi en tant que mère.

b. La notion de soin et l'éthique du *Care*

La deuxième dimension, qui se retrouve au cœur du concept de maternité est le fait de prendre soin d'un autre individu (le *care*). Les hommes et les femmes ont longtemps eu des tâches et des fonctions différentes dans la société, notamment à cause de la division sexuée du travail. Alors que les hommes investissaient la sphère publique, les femmes étaient affectées à la sphère domestique où leur rôle principal était de « prendre soin ». Prendre soin des enfants, mais aussi des aînés, des malades et de tous ceux qui nécessitaient une assistance. En anglais, c'est le terme *care* qui sera utilisé pour faire référence à cette notion, à l'instar de plusieurs auteurs qui font des travaux sur les femmes et les rapports sociaux de sexes. Le terme *care* est inspiré par « L'éthique du *care* » qui a été développée notamment par la psychologue américaine Carol Gilligan dans les années 1980 et reprise par la suite par de nombreux auteurs.

Le *care*, ou, plus particulièrement, l'éthique du *care* a d'abord été défini dans les champs de la psychologie et la philosophie morale. Selon Gilligan (1982), les femmes sont dotées de caractéristiques différentes des hommes, ayant développé un côté émotionnel beaucoup plus fort, influençant fortement leur façon d'entrevoir chaque situation. Gilligan (1982) fonde alors une théorie s'appuyant sur d'autres principes que la rationalité, permettant de mieux comprendre la moralité et l'agir moral des femmes.

La première observation de Gilligan est de dire que :

Les femmes paraissent plus attentives au contexte relationnel à partir duquel émerge le problème, tendent à redéfinir ce dernier de manière concrète, et affichent une priorité morale distincte, liée au maintien et à la préservation des relations interpersonnelles (Gilligan, 1982).

Plutôt que de dévaluer la différence, Gilligan propose davantage de prendre en considération cette différence, par l'entremise d'un nouveau paradigme moral, soit *l'éthique du care*. Cette posture provient du courant féministe différentialiste qui met

l'accent sur les différences biologiques entre les hommes et les femmes. Pour Guilligan, le *care* est directement associé au sexe féminin; son but est d'en valoriser l'existence. Bien que la valorisation du *care* puisse être pertinente, le fait de faire un lien direct entre femmes et le *care* participe, selon plusieurs auteurs féministes, à maintenir la marginalisation des femmes dans la sphère privée. Cela dit, la théorie du *care* nous semble très pertinente pour mieux comprendre notre objet de recherche. En effet, elle nous permet de regarder l'impact de la vision essentialiste sur les femmes et leur vécu, comme mères, dans un contexte de violence conjugale. Elle nous permet aussi de conscientiser que l'action de « prendre soin des enfants » fait partie des attentes universelles que nous avons envers les femmes.

Succédant à Guilligan, on voit apparaître les travaux de Nel Noddings (1984), particulièrement intéressants pour notre recherche, puisqu'ils font un lien direct entre la relation mère-enfant et l'éthique du *care*. La relation mère-enfant est :

Perçue comme le paradigme de toute relation de care dans la mesure ou elle est toute entièrement définie par le projet de répondre aux besoins d'un autre spécifique, caractérisé par sa vulnérabilité et sa dépendance au point que sa préservation passe nécessairement par celle de la relation (Noddings, 1984).

Selon Noddings, le *care* fait donc partie intégrante de la maternité et en constitue une de ses dimensions principales. Ainsi, pour notre recherche, l'éthique du *care* nous permettra de voir comment celle-ci influence le rôle social des femmes lorsqu'elles donnent naissance, particulièrement lorsqu'elles ne s'identifient pas entièrement au rôle social qui lui est attribué : c'est-à-dire prendre soin de ses petits à temps plein, sans contraintes, ni condition.

### c. Les regards des autres

La troisième et dernière dimension de la maternité que nous aimerions explorer est le regard des autres sur la mère. Le regard des autres englobe les institutions, les

citoyen.es, mais aussi toutes les autres mères qui ont le potentiel de regarder, comparer et critiquer l'expérience des mères. Dans le domaine de la violence conjugale, les mères sont appelées à interagir avec plusieurs institutions, notamment : les écoles, les hôpitaux, la protection de la jeunesse, les services d'aides en violence conjugale, etc. Ces différents acteurs sont directement impliqués dans la vie des mères et de leurs enfants. Par ailleurs, d'autres formes d'implications, beaucoup plus insidieuses, existent également : pensons notamment aux regards des autres citoyen.es qui, chaque jour, intègrent les discours dominants sur la maternité et se font une idée de ce que devrait être une *bonne mère*. Les mères vivant de la violence conjugale sont particulièrement exposées aux regards des autres; elles ont le devoir de prouver à tous ces acteurs qu'elles peuvent toujours assumer leur rôle de mère. L'entourage des femmes est également fortement impliqué dans le quotidien de ces mères et participe également à façonner le regard extérieur posé sur elles.

Cette dimension est centrale, puisqu'elle permettra de voir l'impact du regard des autres sur elles, et ainsi déceler la façon dont ce regard est intégré dans le discours que les femmes posent sur elles-mêmes.

En somme, l'approche du constructivisme social a permis d'identifier que la réalité dans laquelle nous vivons est socialement construite, ce qui mène vers des représentations sociales et collectives des réalités vécues. L'expérience de la maternité quant à elle est également socialement construite et est fortement influencée par l'institution de la maternité qui façonne la conception idéalisée de celle-ci. En contrepartie, les différentes dimensions de la maternité que nous avons présentées permettront éventuellement de mieux comprendre et d'analyser le vécu des mères en contexte de violence conjugale. En effet, la dimension identitaire permet de mieux comprendre comment les femmes parlent d'elles, à la fois comme femmes, à la fois comme mères. Le *care* permet de voir à quel point la notion de soins est centrale chez les mères et éclaire notre compréhension des attentes sociales dirigées envers les mères : s'occuper des enfants fait encore partie des

expectatives universelles de la société envers elles. Enfin, la dimension portant sur le regard des autres est pertinente pour saisir de façon plus complète le vécu des mères en violence conjugale, puisqu'elle permet notamment de saisir l'impact de ce regard sur les femmes, qui se caractérise bien souvent par une pression sociale et des attentes accrues. Cette dimension nous permet également de constater l'ampleur de l'intégration de ce regard, dans le discours des femmes sur elles-mêmes et l'impact de ce dernier, sur les femmes, au quotidien.

## CHAPITRE III

### MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Ce chapitre s'intéresse aux méthodes de recherche choisies pour étudier le vécu des mères dans un contexte de violence conjugale. Nous présenterons d'abord la stratégie générale de la recherche, soit la méthodologie de type qualitative et exploratoire. Nous présenterons ensuite la population à l'étude ainsi que les critères de sélection, la taille de l'échantillon, le processus de recrutement ainsi que la méthode de collecte de données. Dans un second temps, nous explorerons le choix de méthode d'analyse des données ainsi que les forces et limites comprises dans la réalisation de cette recherche.

#### 3.1 Stratégie générale de la recherche

La recherche ici présentée s'inscrit dans le domaine des sciences sociales, et s'intéresse particulièrement au vécu des mères victimes de violence conjugale. Nous avons opté pour une méthodologie de type qualitative, qui nous permettra de nous pencher sur le vécu des femmes dans un tel contexte.

##### 3.1.1 La recherche qualitative

Comme nous l'avons constaté dans la littérature, le point de vue des femmes par rapport à leur expérience de violence conjugale en tant que mères est très peu documenté (Krane et Carlton, 2012; Côté, 2016; McDonald-Harker, 2016). Une étude qualitative portant sur le sujet nous permettra de recueillir les propos de quelques femmes et permettra d'avoir accès à leurs vécus ainsi qu'aux différentes perceptions qu'ont les individus rencontrés, de leur propre situation (Poupart, 1997).

Par conséquent, la méthode qualitative en sciences sociales permet de faire avancer l'état des connaissances sur le sujet et permet également de répondre à notre question et à nos objectifs de recherche. C'est principalement la méthode qualitative qui nous permettra d'y répondre puisque « c'est à travers cette approche que les chercheurs ont cherché à comprendre les significations que les individus donnent à leur propre vie et à leurs expériences » (Anadon, 2006, p.29). Conséquemment, l'approche qualitative nous permettra de documenter et de décrire des expériences individuelles, tout en soulevant des pistes de réflexion en lien avec notre problématique de recherche.

### 3.2 Échantillon et critères de sélection

#### 3.2.1 Population à l'étude

Pour cette recherche, nous avons établi l'échantillon selon la méthode *non probabiliste*. Pour ce faire, nous avons choisi l'échantillon en nous basant sur les éléments amenés dans la problématique de recherche (Mayer *et coll.*, 2000). Objectif de la recherche : documenter le vécu des mères vivant un contexte de violence conjugale et les défis quotidiens que comporte le fait d'être mère dans un contexte de violence conjugale. Nous avons donc recueilli les propos des femmes ayant vécu cette situation. Pour cette recherche, nous voulions viser un échantillon composé de six à huit participantes. Cela dit, à cause de la grande difficulté à recruter des femmes voulant partager leur vécu de mères victimes de violence conjugale, nous avons réduit notre échantillon, optant pour l'étude de cas. Bien que nous ayons dû réduire l'échantillon, les données que nous avons recueillies sont d'une grande richesse des données. De plus, la recherche ne vise pas à représenter le point de vue de toutes les femmes ayant vécu cette situation, mais bien d'explorer quelques récits de femmes. Nous avons réfléchi aux critères de sélection des participantes et ceux-ci ont été retenus :

- Être une femme ayant un ou des enfants.
- Ayant un vécu de la violence conjugale dans les trois à cinq dernières années.
- Ayant la volonté de partager son histoire de violence conjugale.
- Ayant fréquenté une ressource d'hébergement avec ses enfants.

Pour nos entrevues, nous avons d'abord sélectionné des femmes ayant des enfants et ayant vécu de la violence dans les trois à cinq dernières années, puisque notre recherche porte sur l'étude de la maternité en contexte de violence conjugale. Ensuite, il était important pour nous que les femmes veuillent partager leur expérience, considérant que le fait de revenir sur des souvenirs qui peuvent être particulièrement souffrants et traumatisants puisse être difficile. De plus, les femmes voulant partager leurs expériences sont souvent plus enclines à partager davantage d'information lors des entrevues. Le dernier critère retenu pour cette recherche est le fait d'avoir fréquenté une ressource d'hébergement avec enfants. Bien que nous nous intéressions au vécu des mères victimes de violence conjugale dans son ensemble, le fait d'avoir été hébergée en maison d'hébergement nous permet de voir de quelle façon la maternité dans un contexte de violence conjugale est traité par des acteurs externes, et quels sont les impacts de ce séjour sur leur vécu plus global.

De plus, certains critères d'exclusion ont été retenus dans le recrutement des participantes :

- Les femmes n'ayant pas la garde de leurs enfants.
- Des mères séjournant en maison d'hébergement au moment de l'entrevue.
- Des femmes ne parlant ni anglais ni français.
- Des femmes n'ayant pas trouvé refuge dans une ressource, ou étant dans une situation pouvant menacer leur sécurité ou celle de leurs enfants.

Ces différents critères d'exclusion ont été établis principalement dans le but de protéger les femmes. En premier lieu, celles n'ayant pas la garde de leurs enfants étaient, selon nous, susceptibles de vivre des émotions difficiles liées à la perte de la

garde de leur enfant. Pour cette raison, nous avons priorisé les femmes ayant toujours la garde. En deuxième lieu, nous avons exclu les femmes qui auraient séjourné en maison d'hébergement au moment de l'étude principalement parce que le fait de séjourner en maison d'hébergement comporte son lot de démarches et celles qui commenceraient leur processus de rupture avec le contexte de violence sont plus à risque de vivre des difficultés émotives en témoignant de leur expérience (Tanguay, 2016 : 46). En dernier lieu, nous avons priorisé les femmes parlant anglais ou français, puisque ce sont les deux langues maîtrisées par l'étudiante-chercheuse.

### 3.3 Recrutement des participantes et collectes de données

#### 3.3.1 Recrutement

Les participantes recrutées pour cette étude ont été appelées à participer sur une base volontaire. Pour ce faire, nous sommes entrés en contact avec un certain nombre de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale qui ont bien voulu accepter notre demande. Nous avons également contacté le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale ainsi que la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. De plus, nous avons contacté directement des intervenantes travaillant dans le milieu et qui ont bien voulu présenter notre projet à leur organisme, comme les centres de femmes et les maisons de la famille. Tous ces organismes ont collaboré avec nous en partageant notre annonce dans leurs infolettres ainsi qu'à leurs anciennes résidentes. Dès lors, certaines femmes nous ont contactées.

À travers ce processus sur plus de six mois, nous avons rencontré plusieurs difficultés que nous aborderons dans la section qui suit; entre autres celles vécues lors du recrutement des participantes.

### 3.3.2 Difficultés de recrutement

Lors de notre recrutement, nous avons rencontré trois difficultés principales.

D'abord, malgré la grande collaboration des différentes personnes ou organisations contactées, mentionnons que les femmes victimes de violence conjugale constituent une population très difficile à recruter, surtout si elles ne sont pas connues des ressources d'aide formelles telles que les maisons d'hébergement, par exemple (Tanguy, 2016). Malgré nos nombreux efforts pour entrer en contact avec les différentes maisons d'hébergement, nous avons reçu un seul appel d'une femme qui a manifesté de l'intérêt à participer à notre recherche. Nous avons fait plusieurs relances aux organismes, sans succès. De plus, comme nous nous adressions à des ex-hébergées, il ne semblait pas y avoir d'activités dans lesquelles il était possible de présenter notre projet et ainsi d'établir un premier contact avec les femmes. Autre aspect ayant rendu le recrutement plus difficile : les maisons d'hébergement accueillent des femmes qui parfois craignent pour leur vie, ce sont donc des lieux où les adresses sont confidentielles (Tanguy, 2016). Ce faisant, nous ne pouvions pas nous rendre sur place pour parler avec les femmes, nous pouvions uniquement faire du recrutement par l'entremise d'affiches ou de lettres, ce qui semble avoir été un obstacle au recrutement.

Ensuite, autre facteur qui a pu nuire au recrutement : l'absence d'envie de reparler d'une expérience aussi difficile et parfois traumatisante. Le peu de femmes rencontrées a exprimé qu'elles avaient un grand désir de participer à la recherche, mais que de parler de leur passé de violence leur a demandé beaucoup de courage. Outre ce facteur, un autre aspect ayant pu expliquer pourquoi il était difficile pour les femmes de nous donner une entrevue est la peur qu'elles entretiennent vis-à-vis de leur situation. En effet, le fait que les femmes s'identifient comme des personnes ayant vécu de la violence et ayant trouvé refuge dans une ressource d'hébergement ne signifie pas nécessairement qu'elles sont hors de danger. La peur qu'ont les femmes d'être retrouvées par leur conjoint ou la peur qu'elles peuvent avoir de vivre

des représailles du fait qu'elles aient donné une entrevue pourraient également expliquer pourquoi il a été difficile pour nous de rencontrer des femmes ayant vécu de la violence.

De plus, lors du processus de recrutement, nous voulions également miser sur l'effet *boule de neige* (Dufour et Larivière, 2012), qui fait référence au fait de choisir des personnes correspondant au profil recherché et leur demander de nous donner des noms de personnes ayant vécu une situation similaire à la leur. Cela dit, la personne interrogée n'a pas de noms à nous donner. Quelque temps après, une autre femme accepte de nous accorder une entrevue, suivant une annonce sur les médias sociaux. Mais il s'agit du même scénario que la participante précédente, elle n'a pas le nom d'une autre femme à nous suggérer. Les dernières participantes ont été recrutées par l'entremise de contacts personnels.

En somme, comme nous l'avons mentionné dans les paragraphes précédents, plusieurs facteurs peuvent faire en sorte qu'il est très difficile pour les femmes victimes de violence de se livrer. Pensons notamment à la peur que les femmes entretiennent par rapport à leur ex-partenaire. En effet, le fait de se séparer et de recevoir des services d'aide n'est pas une garantie que la violence cessera et n'implique pas non plus que les femmes sont complètement hors de danger. Conséquemment, elles peuvent craindre de subir une potentielle reprise de la violence si elles parlent de leur situation. De plus, les femmes ont souvent honte de la violence qu'elles ont vécue; puisqu'elles peuvent considérer qu'elles l'ont méritée ou même qu'elles l'auraient occasionnée. Par conséquent, elles sont souvent très méfiantes d'aborder un sujet si délicat avec une inconnue (Rinfret-Raynor et Turgeon, 1994).

### 3.3.3 Portrait des participantes

Les quatre participantes interrogées ont des profils assez différents. Alors que deux femmes ont fait un séjour de trois mois, une d'entre elles n'est restée que trois

semaines, et l'autre, sept mois, à cause de son statut d'immigration précaire. Chaque femme avait au moins un enfant à charge, alors qu'une en avait trois. La majorité des femmes était dans la mi-trentaine, à l'exception d'une qui était dans la mi-quarantaine. Ce tableau présente le profil des participantes.

**Tableau - Portrait des participantes<sup>1</sup>**

	Mathilde	Judith	Amara	
Marylise				
Âgé	34	36	44	32
Nombre d'enfants	3	2	2	1
Âge des enfants	4 ans, 6 ans, 6 ans	6 ans et 8 ans	11 ans et 13 ans	18 mois
Durée du séjour en MH	3 mois	3 semaines	7 mois	3 mois
Pays d'origine	Canada	Canada	Trinidad	Canada

<sup>1</sup> Pour des fins de confidentialités, il importe de mentionner que les prénoms sont fictifs et que quelques informations ont été changées afin de conserver l'anonymat des femmes.

### 3.3.4 Collecte des données – Le récit de vie

La méthode utilisée pour recueillir les données est le récit de vie thématique, puisque l'on s'attarde à un moment particulier dans la vie de la participante et au sens que celle-ci lui donne :

En effet, l'objectif du récit de vie n'est pas d'atteindre la réalité objective des événements constitutifs de l'histoire du sujet, tel qu'ils se sont déroulés au moment même, mais bien le rapport qu'entretient le sujet, aujourd'hui, avec ces événements. C'est bien plus le sens que le sujet attribue à ces événements qui intéresse le chercheur que les événements en soi (Lainé, 2007 dans Racine et Baribeau, 2012, p.35).

En ce qui a trait à la collecte de données, nous avons réalisé des entrevues semi-dirigées, sous la forme du récit de vie. Par conséquent, ce sont les propos portés par les participantes qui sont devenues nos données de recherche, en accordant aux femmes rencontrées un statut d'expertes de leur propre situation (Bertaux, 2005). Suivant cela, nous avons, à notre tour, distingué les éléments présentés et nous avons ciblé les mécanismes générateurs de processus sociaux (Tanguy, 2016). À travers tout le processus d'entrevue, une grande importance est également portée à la compréhension et à l'analyse de la situation exposée par les participantes. Cette façon de procéder est propre au récit de vie, qui pourrait se définir comme étant : « (...) Un objet et en tant que genre, comme le produit d'une démarche globale et cohérente par laquelle le narrateur se pose comme sujet, tente de conférer un sens à son expérience vécue, en organisant dans une structure narrative propre » (Chanfrault-Duchet, 1987).

Ce type d'entrevue concorde avec nos objectifs de recherche puisqu'il permet d'avoir accès aux récits de ces femmes et ainsi d'avoir accès à la perspective et au sens que les participantes donnent à leur vécu. Pour ce qui est de la réalisation des entretiens, nous avons fait des entrevues de 60 minutes. Nous avons proposé plusieurs lieux pour effectuer les entrevues aux participantes, elles ont toutes choisi

un endroit à leur convenance, soit dans un restaurant, soit chez elle, soit à son travail.

Les thèmes abordés lors des entrevues sont, dans un premier temps, la situation avec leur conjoint et le contexte de leur départ du domicile familial. Dans un deuxième temps, nous avons discuté leur séjour en maison d'hébergement, où nous avons parlé notamment de l'exercice de la maternité en maison d'hébergement, la relation mère enfants, leur expérience avec les intervenantes et les autres femmes hébergées. Finalement, nous avons fait le point avec elle sur le regard qu'elle porte sur leur séjour en maison d'hébergement et plus particulièrement, l'adaptation à leur nouvelle vie, l'impact du séjour en maison d'hébergement et la relation avec leurs enfants.

En général, les femmes rencontrées lors des entrevues ont été très généreuses dans le partage de leur expérience, parfois très difficile à décrire et à remettre sur la table après quelques années. Deux éléments ont pu rendre plus facile pour les participantes de se confier à nous. D'abord, le fait que nous nous sommes identifiées comme femme a pu être un élément ayant facilité la confiance des participantes, et cela peut faire référence à un concept développé par l'*homophilie* (Bidart, 1997), qui renvoie au fait qu'une personne se confiant a tendance à préférer le « même que soi ». Le fait que la chercheuse soit une femme semble nous avoir rapprochées de nos participantes. De plus, plusieurs participantes ont nommé leur envie de participer au développement des connaissances sur le sujet des mères ayant vécu une situation de violence conjugale en parlant de leur expérience et ont nommé leur désir de faire entendre leur voix.

#### 3.4 Méthode d'analyse des données – l'étude de cas et l'analyse de contenu

Cette recherche exploratoire s'intéresse particulièrement à la perception du vécu des mères en situation de violence conjugale. L'objectif est de documenter leurs

réalités et expériences à travers leurs discours et le récit raconté. Pour ce faire, nous avons utilisé l'étude de cas inspirée par Gagnon (2005) puisque cette méthode semble la plus appropriée, d'abord à cause de la petite taille de notre échantillon, ensuite parce que nous désirons recueillir le plus fidèlement possible l'essence des propos recueillis.

L'étude de cas fournit une analyse en profondeur des phénomènes dans leur contexte et offre la possibilité de développer des paramètres historiques et assure une forte validité interne, c'est-à-dire que les phénomènes relevés sont des représentations authentiques de la réalité étudiée (Gagnon, 2005, p.3).

Comme nous avons peu de participantes pour notre recherche, il nous semblait pertinent d'utiliser l'étude de cas comme méthode afin d'avoir une analyse plus approfondie de chacun des récits. Nous avons donc traité nos données en utilisant la technique de l'analyse de contenu, très utile pour notre travail :

En effet, son intérêt (l'analyse de contenu) premier réside dans ce que les contenus, une fois traités, peuvent révéler sur le phénomène étudié; on parle alors des savoirs déduits des contenus (Bardin, 1996). Elle vise à dégager les significations, les associations, les intentions qui ne sont peut-être pas directement perceptibles à la simple lecture du document (Gagnon, 2005, p.86).

Pour faire cette analyse de contenu, nous avons d'abord écouté et retranscrit de façon intégrale nos entrevues. Ensuite, nous avons procédé à l'analyse de celles-ci, codant des thèmes et des sous-thèmes qui ressortaient particulièrement dans les entrevues, ce qui nous a permis de former des catégories. C'est à la suite de la formation de ces catégories que nous avons été en mesure de formuler quelques hypothèses. Nous avons ensuite mis en relation les différentes entrevues afin de faire émerger une analyse plus globale des entrevues effectuées. Suivant cette étape, nous avons procédé à la rédaction de quatre études de cas. Finalement, ce sont ces études de cas qui nous ont permis d'interpréter les données recueillies et ainsi d'en faire une analyse plus approfondie.

### 3.5 Forces, limites et biais de la recherche

La force principale de ce mémoire aura été de s'intéresser aux femmes ayant vécu de la violence conjugale et d'aller chercher leur point de vue. En participant au projet, elles ont le potentiel de contribuer au développement des connaissances sur le sujet puisque les propos recueillis nous informent sur leurs différentes réalités et permettront d'identifier les bonnes pratiques. Malgré cela, ce projet comporte également quelques biais et limites.

La première limite de notre recherche est la taille de notre échantillon. Malgré les nombreux efforts déployés afin de trouver des candidates susceptibles de vouloir participer à notre recherche, seulement quatre personnes ont été recrutées. Donc, nous ne pouvons pas généraliser les résultats de notre recherche. Malgré cette limite, les données recueillies dans le cadre de cette recherche demeurent pertinentes en nous permettant davantage d'avoir un aperçu du vécu subjectif de quelques femmes vivant la maternité dans un contexte de violence conjugale.

Deuxièmement, les quatre femmes qui ont accepté de participer aux entrevues proviennent d'un milieu urbain. Ce qui explique cela est qu'un grand nombre de maisons d'hébergement existe sur l'île de Montréal; la plus grande facilité d'accès aux ressources venant en aide aux femmes victimes de violence conjugale semble avoir influencé le recrutement. Cela dit, il est possible de croire que la réalité des mères ayant vécu de la violence conjugale est très différente à l'extérieure des milieux urbains. Bien que les femmes aient séjourné dans différentes maisons d'hébergement et que leurs expériences semblent variées, nous prendrons en compte cet élément comme étant un possible biais dans l'analyse de nos résultats.

De plus, comme nous avons énoncé précédemment, il est très difficile d'avoir accès à des récits de femmes ayant vécu de la violence et n'ayant pas fréquenté des ressources d'aide (Tanguy, 2016). Ce faisant, les femmes qui nous ont partagé leur expérience sont des femmes qui ont fait appel à des maisons d'hébergement.

Pour finir, plusieurs autres éléments vécus par les femmes auront tendance à teinter leurs discours lors des entrevues, pensons notamment au simple fait qu'elle ait fréquenté une ressource d'hébergement. D'autres éléments peuvent également teinter leur expérience et le regard qu'elle porte sur celle-ci, notamment : la gravité de la situation de violence vécue, les types de services reçus en maison d'hébergement, etc.

### 3.6 Considérations éthiques

Nous ne pouvons mettre de côté le fait que notre étude a été rendue possible grâce à la contribution et à la participation de sujets humains. À cet égard, la formation en ligne sur l'éthique de la recherche avec les êtres humains – EPTC2 – a été complétée par l'étudiante-chercheuse. De plus, certains principes de bases tels que le respect, la considération, la justice, s'assurer que la participante se sente bien et soit confortable, etc., ont été utilisés tout au long des entretiens. Avant de commencer le recrutement et les démarches sur le terrain, une demande de certificat éthique a été déposée devant le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPÉ) de l'Université du Québec à Montréal. Aucune entrevue n'a été effectuée sans cette approbation préalable.

Toujours dans le but de répondre aux considérations éthiques, plusieurs étapes ont été respectées. La première consistait à bien informer les participantes de la nature de la recherche et des différents objectifs. Les participantes avaient accès aux coordonnées de la directrice de recherche ainsi qu'à ceux de l'étudiante. De plus, le recrutement s'est fait sur une base volontaire et, à tout moment, une participante désirant se retirer du projet avait la possibilité de le faire. Si cette situation était arrivée, les données recueillies auraient été détruites.

Lorsqu'une femme décidait de prendre part au projet, elle devait signer un formulaire de consentement que nous avons préparé. Nous l'avons lu

conjointement et nous l'avons fait signer par la participante et l'étudiante. En ce qui concerne le lieu des entretiens, ils ont été déterminés par l'étudiante et la participante afin que les deux parties se sentent à l'aise d'échanger sur les différents thèmes à l'endroit choisi. Lors des entrevues, avec l'accord de la participante, nous avons enregistré les entrevues afin de procéder à l'analyse des données. Cela dit, plusieurs éléments sont demeurés fondamentaux tout au long de la collecte de données, soit le respect de la confidentialité des données et l'anonymat des participantes. Pour ce faire, les enregistrements audios et toutes autres données concernant les participantes ont été gardés en lieu sûr et seule l'étudiante y avait accès. Enfin, lors de la rédaction du mémoire, des noms fictifs ainsi qu'une modification de certains éléments qui auraient pu permettre l'identification des participantes ont été attribués pour maintenir cette confidentialité.

Pour finir, le thème de la recherche, soit le vécu des mères victimes de violence conjugale, peut être difficile à aborder posait le risque de susciter différentes émotions chez les participantes. Comme ce risque fait parfois parti de la démarche qualitative, nous nous sommes assurés, tout au long du processus, de rester attentive au du bien être psychologique et émotionnel des participantes avant et après l'entrevue, afin d'éviter que la recherche ait des effets néfastes sur leur état. Le bien-être de la personne interrogée était une priorité, nous donc avons vérifié si les participantes avaient des outils ou des ressources qu'elles pouvaient utiliser suivant l'entrevue si elle en ressentait le besoin. Dans le cas contraire, nous avons nous-mêmes élaboré une liste de ressources à laquelle elles pouvaient se référer au besoin.

## CHAPITRE IV

### RÉSULTATS

#### 4. Étude de cas

Dans cette section, nous présenterons les récits de quatre femmes que nous avons interviewées. Les études de cas seront toutes divisées en sept sous thèmes, soit : le vécu de la violence, le départ vers la maison d'hébergement, la relation mère-enfant, les préoccupations maternelles, l'exercice de la maternité en maison d'hébergement, la vie après la maison d'hébergement et finalement le bilan sur leur séjour. Pour des fins de confidentialité, certaines informations portant sur les participantes à l'étude ont été modifiées.

##### 4.1. Étude de cas - Mathilde, 35 ans, 3 enfants

Mathilde vient d'une famille où son père était très violent envers sa mère. Pour Mathilde, un environnement violent représentait la norme dans les foyers, et elle n'était pas familière avec l'existence du concept de la violence conjugale. Elle a été familiarisée avec ce concept en parlant avec une de ses amies, qui a vécu cette situation. Malgré les mises en garde de son amie, Mathilde refusait de croire qu'elle vivait une situation de violence.

##### ***Vécu de la violence***

Son amie, qui lui avait déjà mentionné qu'elle était inquiète pour elle, avait également remarqué que le temps des fêtes avait été particulièrement difficile pour Mathilde et sa famille. Elle décide de lui envoyer un sondage en ligne qui permettrait de déceler si elle vivait de la violence conjugale ou non. Le résultat fut frappant; alors que Mathilde ne pensait pas du tout vivre de la violence, elle a obtenu un résultat de presque 100 % au sondage. Mathilde mentionne que c'était une réalisation difficile,

puisque son conjoint ressemblait énormément à son père et que, pour elle, son père n'était pas un homme violent. Admettre qu'elle vivait de la violence conjugale, c'était admettre qu'elle avait été élevée dans un environnement violent.

Sa bonne amie, qui avait toujours été proche d'elle et qui s'inquiétait pour elle, lui conseille d'aller prendre de l'information sur les maisons d'hébergement. Mais Mathilde est réfractaire et refuse systématiquement. Étant donné son *background* académique et social, Mathilde refuse de se retrouver dans une maison d'hébergement, ressource qui, selon elle, ne correspond pas à une personne comme elle. Elle répétait à son amie : « Envoie-moi pas de noms, parce que je n'irai pas. Je n'ai pas le temps d'aller là. » Mais la violence s'aggravait dans son couple, et Mathilde n'arrivait plus à penser ou à réfléchir correctement, elle était complètement submergée par la violence de son conjoint. Pendant la période des fêtes, les choses se sont ensuite envenimées. Son mari consommait beaucoup, rentrait tard tous les soirs et il agissait de façon impulsive. Elle a donc décidé de quitter son conjoint après les fêtes.

Au départ, ça s'est très bien passé, son conjoint semble avoir bien réagi à la séparation, à un point tel que Mathilde trouvait ça dévalorisant, car il sautait de joie et lui disait que c'était la meilleure décision de sa vie. Une semaine plus tard, Mathilde remarque cependant que son mari est devenu *fou*, et plus violent que jamais. Ses habitudes de sorties et de consommation s'intensifient, et cela devient de plus en plus dangereux pour sa vie et pour celle de ses enfants. Mathilde ne dormait plus et, un de ces soirs, elle a failli se faire tuer par son conjoint; c'est ce soir-là qu'elle décide qu'elle doit partir, avant qu'elle y laisse sa vie.

#### ***Départ de la maison vers la maison d'hébergement***

C'est l'amie de Mathilde qui est venue la chercher, elle et ses enfants, pour l'amener en maison d'hébergement. Mais Mathilde n'était toujours pas prête. Elle a d'abord décidé de déposer ses enfants chez ses parents et de les aviser qu'elle voulait aller prendre des informations sur les maisons d'hébergement. Mais lorsque Mathilde

annonce cela à ses parents, c'est la crise. Les deux lui déclarent qu'ils ne sont pas d'accord avec son choix, lui disant que ces ressources-là sont pour les pauvres et les gens démunis. Mathilde est dévastée et se laisse influencer par le discours de ses parents. Elle ne veut plus quitter son conjoint. L'amie de Mathilde insiste pour lui dire que c'est ce dont elle a besoin, et Mathilde décide de prendre son courage à deux mains :

J'ai pris mon courage à deux mains, et je leur ai dit que vous soyez contents ou non je m'en vais dans une maison d'hébergement. Là, ils m'ont dit : « Eh ben, tabarnac, on aura tout vu », et là j'ai claqué la porte en leur disant « BYE! Occupez-vous des enfants, c'est tout ce que je vous demande et je vais vous donner des nouvelles. »

Mathilde est ensuite allée prendre des informations en maison d'hébergement. Au départ elle trouve ça très déprimant, laid et difficile; mais l'accueil qu'elle reçoit la convainc qu'elle devrait faire un séjour. Elle arrive là quelques jours après avec ses enfants. Mathilde est sous le choc. Après avoir été sur l'adrénaline pendant plusieurs jours, Mathilde se repose et réalise enfin ce qui lui arrive.

### ***Relation mère-enfant***

Mathilde communique aux intervenantes qu'à ce moment-là, la dernière chose qu'elle veut, c'est d'avoir des enfants. Ses enfants se chicanent, pleurent, vivent de l'anxiété, mais Mathilde se dit complètement déconnectée, elle n'arrive pas à être là pour eux. Elle rêve d'être dans des 5@7 ou n'importe où, tant que c'est loin de ses enfants. Le temps passe et les intervenantes réalisent le fossé qui est en train de se creuser entre Mathilde et ses enfants avant de décider d'intervenir. Les intervenantes expliquent à Mathilde que ses enfants sont importants pour elle et que c'est eux qui lui permettront de retrouver du sens à sa vie.

Je leur ai dit, moi, que je n'ai pas envie de m'occuper de mes enfants, moi, j'ai le goût d'aller dans des 5 à 7, j'en avais beaucoup avant... et puis là, elle m'a dit, oui, mais je pense que tes 5 à 7 seraient pas mal vides si tu n'avais pas tes enfants.

C'est alors que tranquillement Mathilde accepte le fait que ses enfants sont importants pour elle et décide de remédier à la situation en essayant de faire au moins une activité par semaine avec eux. Au début, Mathilde voit cette activité comme une tâche; elle trouve cela difficile de passer du temps avec eux, même s'il s'agit d'une seule fois par semaine. Mais plus le temps passe, plus Mathilde prend goût à ces activités et décide d'augmenter la cadence.

### ***Préoccupations maternelles***

Mathilde souligne qu'elle est carencée et que le fait d'avoir manqué de marques d'affection de ses parents ne lui permet pas d'être présente pour les siens. Ce qu'elle devrait leur donner, c'est ce qu'elle aurait aimé recevoir, ce qui rend l'exercice de la maternité difficile. Malgré cela, Mathilde persiste en continuant de multiplier les activités avec ses enfants. Ce qui semblait être une lourde tâche devient de plus en plus agréable. Mathilde insiste à plusieurs reprises pour dire que si la maison d'hébergement n'avait pas été là, elle n'aurait sûrement pas eu une aussi belle relation avec ses enfants; elle affirme qu'aujourd'hui elle et ses enfants ont une très bonne relation. Mathilde mentionne tout de même que les intervenantes ont toujours compris qu'elle pouvait trouver ça difficile d'élever trois enfants dans de telles conditions.

### ***L'exercice de la maternité en maison d'hébergement***

Bien que Mathilde ait beaucoup de belles choses à communiquer sur la maison d'hébergement, elle insiste sur le fait que d'y élever des enfants demeure difficile. Elle nomme notamment que les intervenantes sont très peu présentes pour s'occuper des enfants et qu'elles n'ont pas la possibilité de fournir de documents juridiques (évaluation psychosociale, documents officiels pour la cour, etc.). À plusieurs moments, elle aurait aimé avoir plus d'aide, surtout avec ses enfants, considérant qu'elle était monoparentale et qu'elle avait beaucoup de démarches légales à faire. Elle répète donc fréquemment que le fait d'avoir des enfants en maison d'hébergement était difficile. Elle souligne cependant à quel point son séjour lui a permis de recevoir une immense dose d'amour; il n'y avait jamais de cris, de conflits,

de jugement; l'ambiance était chaleureuse et douce.

Mathilde mentionne également à quel point l'espace physique est devenu source de frustration et d'inconfort. Elle vivait auparavant avec ses enfants dans une grande maison, et se retrouve dans une petite chambre avec ses trois enfants, sans bureau, sans salle de bain privée. C'était un choc pour elle. Elle mentionne également qu'elle s'entraîne dehors en faisant le tour de la maison, ne pouvant pas s'éloigner sans amener les enfants avec elle.

Un autre élément qui semble frustrant pour Mathilde est le fait de côtoyer des femmes avec de graves problèmes de santé mentale. Alors qu'elle vit elle-même une situation difficile qui la fragilise, le fait de côtoyer des femmes paranoïaques, délirantes ou colériques la prive du sentiment de sécurité dont elle a besoin pour se remettre sur pied. Finalement, Mathilde répète à quel point gérer ses enfants, et la vie en communauté, représentaient un fardeau pour elle : « Tu dois te gérer, toi, tes émotions, tes enfants, la vie en communauté ceux qui ont des problèmes psychiatriques, tu sais, ça en fait, tu dois les amener à l'école, les amener la fin de semaine ».

### ***La vie après la maison d'hébergement***

Pour Mathilde, quitter la maison d'hébergement fut pratiquement aussi difficile que d'y arriver. En effet, elle parle de sentiment de vide, de perte de repères :

Donc, quand je suis venue pour partir, ben je me suis dit ça va faire un gros vide dans ma vie... tu sais je les avais (les intervenantes) 24 h/24. Moi, je n'avais pas accès à la maison de transition. Donc, les intervenantes ne sont pas là tout le temps, mais au moins quelques fois par semaine, ça fait une transition.

Elle sentait également que son réseau, qui avait beaucoup été là pour elle, était soudainement moins présent : « Là, là, j'ai droppé. Parce que là, les gens se disaient, bon ben là, elle a eu sa maison, elle s'est replacée, elle est correcte. Mais là, c'est le moment où j'aurais eu le plus besoin. » Elle sentait que les gens tenaient pour acquis

que son malheur avait disparu, mais, pourtant, elle devait faire face à plusieurs nouvelles réalités : nouveau quartier, nouvelle école pour les enfants, nouvelle maison, monoparentalité, etc. Mathilde a donc utilisé les lignes d'écoute telles que Suicide Action. Puis tranquillement, pas vite, elle a essayé d'instaurer une routine et recommencer à utiliser les stratégies qu'elle avait développées en maison d'hébergement; elle a commencé par faire des sorties une fois par semaine avec ses enfants, puis elle a augmenté tranquillement. Mathilde a donc développé une estime d'elle-même beaucoup plus grande, car elle a réalisé rapidement qu'elle pouvait faire plein de choses, seule. Elle s'est également fait un nouveau réseau dans son nouveau quartier, ce qui a augmenté son sentiment de sécurité et de confiance. Mathilde attribue tous ces accomplissements à l'effet qu'a eu sur elle son séjour en maison d'hébergement : « Et tout ça, c'est à cause du centre, ils ont semé ça en moi, la confiance, le désir d'indépendance, mais à la base, c'était un petit embryon. C'est eux qui m'ont reconnecté avec mes enfants. »

### ***Bilan sur son vécu***

Mathilde termine en mentionnant qu'elle n'a aucun regret d'avoir fait un séjour en maison d'hébergement. Malgré le fait qu'elle mentionne à plusieurs reprises que de vivre un séjour en maison d'hébergement avec trois jeunes enfants représente un défi de taille, elle demeure contente de l'avoir fait, car ses enfants ont été exposés à de belles valeurs, et ça lui donne l'impression qu'ils grandiront avec ces valeurs. Malgré tous les défis que la situation de violence conjugale comporte, le séjour en maison d'hébergement est une ressource précieuse, qui lui a permis de reconnecter avec ses enfants et de se reconstruire personnellement. Mathilde dit que sa propre reconstruction s'est faite tranquillement et qu'elle était empreinte d'obstacles. À plusieurs reprises, elle a appelé Suicide Action et s'est rendu compte que c'était sa relation avec ses enfants qui l'empêchait de s'enlever la vie. « Alors moi, je voyais ça comme une force d'essayer d'être en symbiose avec mes enfants, c'est ça qui m'a sauvé. »

#### 4.1.2 Étude de cas - Amara 40 ans, 2 enfants

Amara vient de Trinidad et c'est dans ce pays qu'elle a donné naissance à ses enfants. Son mari et elle ont décidé de déménager au Québec, aspirant à une vie meilleure pour leurs enfants. Dans son pays d'origine, Amara subissait déjà de la violence, mais c'était plus difficile pour elle d'en prendre conscience, nous confie-t-elle. En arrivant au Québec, Amara avait espoir d'une vie meilleure. Peu de temps après leur arrivée, Amara se retrouve à l'hôpital après une dispute avec son mari; c'est à ce moment-là que les médecins l'informent des droits qu'elle a au Québec et que la situation qu'elle vit avec son mari est intolérable.

##### ***Vécu de la violence***

Avant d'arriver au Québec, Amara vivait de la violence dans son pays; elle nous informe avoir compris que les structures de son pays ne lui permettaient pas de porter plainte ou de se sortir de sa situation. La protection qu'avait Amara se trouvait surtout au niveau de sa famille et de son réseau social qui empêchaient son mari d'être démesurément violent.

Le mari d'Amara lui propose donc d'immigrer au Québec, en lui promettant une vie meilleure, un nouveau départ. Amara accepte cette nouvelle vie avec enthousiasme en espérant un avenir meilleur pour sa famille. Mais trois jours après son arrivée au Québec, la violence reprend de plein fouet et, quelques semaines plus tard, Amara entre à l'hôpital. En étant en contact avec l'équipe médicale, elle réalise qu'elle a des droits au Québec et qu'ils lui permettent d'avoir accès à des services d'aide.

Amara était déjà en contact avec le système hospitalier puisque son mari a un diagnostic de bipolarité et a un suivi psychiatrique. Lors de son séjour à l'hôpital, Amara croise le psychiatre de son mari et lui explique la situation, elle prend le temps de demander au psychiatre si la condition de son mari peut expliquer qu'il ait des comportements violents envers elle. Le psychiatre répond que la violence peut certainement être amplifiée, mais que l'origine de la violence de ce mari ne peut pas

s'expliquer par cette maladie. Amara se pose beaucoup de questions et s'inquiète. Son mari est violent non seulement envers elle, mais aussi envers ses enfants. C'est à ce moment qu'Amara a réalisé l'ampleur de sa solitude au Québec : elle n'avait aucun réseau de soutien et la situation dégénérait de plus en plus. Pour elle, son mari avait réussi à l'isoler complètement.

À l'hôpital, on lui a parlé de différentes ressources, notamment d'un projet en soutien aux familles d'individus avec un diagnostic bipolaire, ce qui lui permettrait d'avoir accès à de l'aide à domicile. Amara a fait la demande et recevait de l'aide quelques fois par semaine. Rapidement, le mari d'Amara sentit la menace et refusa que la personne qui venait aider revienne chez eux. C'est à ce moment qu'Amara se voyait dans l'obligation d'envisager une autre solution. À l'hôpital, on lui avait parlé des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Bien que l'idée germât dans son esprit, ce fut très difficile pour elle de l'envisager. Amara n'avait pas de statut légal, car son mari la parrainait. Quitter son mari et son domicile comportait un risque énorme pour elle. Mais, quelques jours plus tard, alors que son mari était au travail, Amara en eut assez, et elle prit le risque de partir avec ses enfants pour la maison d'hébergement.

### ***Départ de la maison vers la maison d'hébergement***

Lorsqu'elle est arrivée en maison d'hébergement, c'était un soulagement pour elle. Amara s'est littéralement écroulée. Le stress, la peur et l'adrénaline qui sont finalement tombés ont fait en sorte qu'Amara rapporte avoir vécu une grande détresse en arrivant en maison d'hébergement.

Bien qu'elle fût soulagée et se sentît en sécurité, le mari d'Amara s'est mis à l'appeler sans arrêt peu de temps après son arrivée en maison d'hébergement. Elle informa son mari qu'elle était dans un lieu sûr, mais il ne se sentit pas rassuré et devint colérique; elle finit par appeler la police puisque son mari faisait des menaces de suicide. Entre temps, son mari contacta également la police, pour leur dire que sa femme et ses enfants s'étaient perdus, qu'ils venaient d'arriver au pays. Amara nous

confie qu'elle a dû faire plusieurs démarches pour se protéger de son mari. Entre temps, sortir de la maison d'hébergement devenait dangereux.

### ***L'exercice de la maternité en maison d'hébergement***

Après l'arrivée mouvementée d'Amara en maison d'hébergement, elle a finalement pu se déposer et commencer ses démarches; l'enjeu d'immigration était le plus urgent. Entre temps, les enfants ne pouvaient pas aller à l'école, puisque son mari les poursuivait et que c'était dangereux. Pour que les policiers puissent agir auprès de lui, elle devait porter plainte. Malgré le fait que c'était difficile pour Amara, elle a décidé de le faire pour qu'elle puisse être en sécurité. Elle s'est ensuite attaquée à son dossier d'immigration, qui lui a d'abord été refusée, puisqu'elle venait d'un pays qui était considéré comme paradisiaque. Ce n'était donc pas possible de demander le statut de réfugié. Malgré les démarches difficiles qu'elle devait traverser, Amara mentionne que les intervenantes ont offert un soutien constant et qu'elles ont facilité son exercice de la maternité en passant beaucoup de temps avec ses enfants et en l'accompagnant dans ses démarches.

En tout et pour tout, Amara est restée sept mois en maison d'hébergement, bien que le maximum soit généralement de trois mois. En raison de son statut d'immigration précaire et de la dangerosité de son mari, elle a eu une extension de quelques mois. Comme elle était victime de violence et qu'elle risquait d'être à nouveau violentée si elle retournait dans son pays, Amara a réussi à obtenir sa résidence permanente.

### ***Relation mère-enfant***

Les enfants d'Amara ont beaucoup aimé leur séjour en maison d'hébergement; ils retrouvaient enfin la paix et la sécurité. Son fils aîné, qui avait l'habitude de s'interposer entre son père et sa mère lors des épisodes de violence, était affecté. Son fils cadet quant à lui était anxieux et avait pris du poids. Les deux enfants ont vécu une transformation physique et psychologique pendant leur séjour en maison d'hébergement. Pour eux, c'était devenu une famille, un cocon, nous confie Amara :

Mes enfants, ils ne voulaient plus partir, c'était vraiment familial, c'était un cocon, et les filles vraiment, ils aimaient ça, parler. C'était l'amour, tu ne peux pas savoir. Que ce soit côté instruction, loisirs, sorties, etc. ils étaient en sécurité; quand tu dis sécurité, des fois le mot est faible, mais quand tu te sens vraiment en sécurité, tu peux enfin respirer.

Amara affirme entretenir une relation extrêmement positive avec ses enfants, et les intervenantes lui apportaient un énorme soutien; elle n'avait pas besoin de se soucier de ses enfants lorsqu'elle travaillait ou lorsqu'elle avait des rendez-vous, car les intervenantes s'occupaient d'eux.

### ***Préoccupations maternelles***

Même si Amara mentionne souvent à quel point elle a une bonne relation avec ses enfants et combien c'était facile d'être en maison d'hébergement avec eux, elle avait certaines préoccupations et a déclaré vivre de la culpabilité à plusieurs reprises. En effet, à travers tout le processus, ce qu'Amara trouvait le plus difficile c'était de couper ses enfants de leur père. En plus de devoir les séparer de lui, les enfants devaient être impliqués dans les démarches légales, plusieurs fois ils devaient aller en cour pour témoigner :

Un jour, la cour a appelé mon plus vieux. Le juge voulait absolument qu'il témoigne. Mais il avait un examen... on a passé toute la journée là-bas, du matin au soir, c'était quelque chose. Ça, c'était dur, pour un enfant, l'école, c'est important. La cour voulait vérifier si c'était vrai qu'il ne voulait pas voir son père. Ils lui ont demandé ce qu'il faisait. Et là, mon fils a tout dit. Et la cour a expliqué à mon ex, ils ont dit, votre fils a peur de vous, s'il a peur de vous, on ne peut pas le forcer à vous voir.

Amara dit qu'elle aurait voulu les épargner, tout en sachant que c'était la seule façon pour que la situation s'améliore.

### ***La vie après la maison d'hébergement***

Lorsque le temps est venu pour Amara de quitter, elle se sentait prête. Après sept mois, elle avait réussi à obtenir son statut, reconnecter avec ses enfants, se rebâtir

une confiance et trouver un logement. Les intervenantes avaient tout orchestré, Amara n'a rien eu à déboursier pour les meubles, électroménagers, etc. Elle a poursuivi un suivi à l'externe avec son intervenante et, peu de temps après son départ, elle a porté plainte à la police, car son mari l'avait retrouvée. Il a donc fait un peu de prison, et les ponts ont été coupés entre son mari et sa famille pour quelques années. Cela dit, quand ils sont devenus plus grands, les enfants ont recommencé à voir leur père. Et maintenant dès qu'Amara ne se sent pas confortable dans une situation, elle met ses limites; elle a appris à dire non, à ne plus tolérer certaines choses.

### ***Bilan sur son vécu***

En somme, Amara est très heureuse d'avoir pris la décision d'aller en maison d'hébergement, même si cela impliquait beaucoup d'obstacles, notamment la possibilité d'être déportée. Elle a pris le risque. Pour elle, c'était fondamental de se sortir de sa situation de violence et d'espérer mieux pour ses enfants. Aujourd'hui, elle ne regrette rien et elle est reconnaissante de son passage en maison d'hébergement. Ce qui lui reste, ce sont de bons outils de communication qui lui ont permis, à elle comme à ses enfants, de se rebâtir. Elle est arrivée ici sans rien et a réussi à trouver sa voie, sa paix intérieure, et elle conseille à toutes les femmes de passer par cette ressource si elles en ont besoin.

Amara a également utilisé tous les outils reçus en maison d'hébergement auprès de ses enfants. Comme ils avaient été exposés à beaucoup de violence, c'était très important pour elle de les élever dans le respect et la communication. « Même avec les enfants, quand ils commencent à monter le ton je leur dis : "Eille, c'est quoi que tu veux, dis-moi c'est quoi le problème". Apprendre à bien communiquer est super important. Même entre eux, mes enfants communiquent bien. »

Amara nomme à plusieurs reprises à quel point la maison d'hébergement lui a permis d'être outillée dans sa vie après son séjour. Sur le coup, elle semble constater qu'il n'était pas toujours facile d'intégrer les concepts, mais, avec du recul, tout semblait

plus clair : « Tous les exercices que j'avais faits en maison d'hébergement, je les ai relus rendue chez moi et c'est là que j'ai compris. Ça faisait beaucoup de sens. Maintenant je suis à l'écoute de moi-même. »

En somme, même si c'était un défi de taille, elle nomme se sentir reconnaissante de tous les outils que la maison d'hébergement lui a apportés.

#### 4.1.3 Étude de cas Judith 36 ans, 2 enfants

Judith a rencontré son conjoint à 15 ans; ils ont eu leur premier enfant à 25 ans. Tout semble avoir commencé quand ils ont eu leur deuxième enfant et qu'ils ont constaté qu'ils vivaient certaines difficultés. À l'époque, c'était plus difficile d'obtenir un diagnostic clair, mais, avec le temps, ils ont réalisé que leur fils souffrait d'autisme. C'est à partir de ce moment que le conjoint de Judith a commencé à changer son comportement. Le stress lié aux responsabilités parentales et à leur nouvelle vie pesait sur ses épaules. Le conjoint de Judith percevait les difficultés que son fils avait comme un échec; petit à petit, il a commencé à être méchant et à tenir de propos agressifs envers Judith.

#### ***Vécu de la violence***

Pour Judith, cette situation devenait frustrante puisqu'elle aurait aimé que son conjoint accepte son enfant, peu importe sa condition. C'est à ce moment que le cercle vicieux a commencé : Judith voulait protéger son enfant et son conjoint voulait tout contrôler, les épisodes de violence se sont donc multipliés et le conjoint de Judith est devenu de plus en plus agressif. Judith mentionne que c'est l'arrivée des enfants qui semble avoir mis en évidence les exigences et le côté plus *sombre* de son conjoint. Sans les enfants, Judith pouvait consacrer tout son temps à son conjoint, mais, avec eux, elle ne pouvait plus en faire autant qu'avant, et son conjoint est devenu insatisfait.

Comme Judith ne répondait plus aux attentes de son conjoint, il a commencé par la dénigrer en tenant des propos comme : « T'es pas bonne, t'es pas capable... » Judith se sentait frustrée, car elle avait elle aussi une carrière, des enfants, une maison et un conjoint à qui elle devait donner de l'attention. Moins Judith avait de temps à consacrer à son conjoint, plus il devenait agressif. En plus de devoir s'occuper des enfants, Judith et son conjoint vivaient beaucoup de stress parce qu'ils se faisaient construire une maison. Les épisodes de violence se multipliaient, ils ont décidé de se séparer. Au début, ça allait relativement bien, mais, après un certain temps, Judith s'est mise à rencontrer des hommes, puis son ex-conjoint est devenu « fou ». Pour réutiliser ses mots : « Il m'envoyait souvent des textos : salope, vache, etc. À partir de ce moment-là, il était fou, il me menaçait de mort, il me prenait par la gorge, etc. » Suivant le dénigrement verbal, son conjoint a commencé à lui faire des menaces de mort. À ce moment-là, Judith a pris ça très au sérieux. Il a même dit à la voisine : « Je vais la tuer. » « Il m'a même dit : « J'ai les outils, j'ai une pelle, je peux t'enterrer, etc. Là, la voisine m'a tout de suite dit d'aller voir la police. » Non seulement Judith avait peur pour sa sécurité, mais aussi pour celle de ses enfants.

Judith a donc décidé d'aller à la police, c'est à ce moment-là que les forces de l'ordre lui ont dit qu'elle devait porter plainte, sans quoi il ne pouvait pas agir contre lui. Les policiers lui ont aussi conseillé d'aller en maison d'hébergement, que c'était un endroit où elle serait en sécurité. Judith hésitait à porter plainte contre son conjoint, mais était d'accord pour appeler la maison d'hébergement, qui lui a dit de venir tout de suite.

### ***Départ de la maison vers la maison d'hébergement***

Bien qu'elle comprît qu'elle devait faire appel à cette ressource, ce fut très difficile pour elle de l'accepter. Elle se perçoit comme quelqu'une d'indépendante et le fait de devoir aller en maison d'hébergement était confrontant pour elle. Ce qu'elle trouvait le plus difficile était de l'annoncer à ses enfants, elle ne savait pas quoi leur dire ni comment leur dire. C'était important pour Judith de ne pas détruire l'image de leur père, même si elle savait très bien que ses enfants étaient témoins des comportements violents de son ex-conjoint :

C'était stressant parce que je ne savais pas quoi dire aux enfants... J'essayais d'expliquer aux enfants que c'était temporaire, le temps que la situation se règle avec leur père... J'essayais de les rassurer, mais, en même temps, je n'avais pas de réponses à leur donner. Au centre, ils m'ont proposé de s'occuper un peu des enfants, mais moi je leur disais que non, non, je voulais m'en occuper.

L'arrivée en maison d'hébergement a été plutôt stressante pour Judith; son ex-conjoint a paniqué lorsqu'il a vu qu'ils étaient partis et essayait sans cesse de la contacter. Judith se sentait démunie, mais elle recevait du soutien des intervenantes qui lui conseillaient de prendre son temps avant de le contacter. Elle affirme avoir bien aimé l'accueil qu'elle a reçu en maison d'hébergement. Cela dit, elle aurait aimé avoir plus de temps pour se reposer, réfléchir à ce qui lui arrivait. En maison d'hébergement, elle ressentait de la pression de se mettre en action de faire des démarches pour remédier à la situation.

### ***L'exercice de la maternité en maison d'hébergement***

Judith trouvait également très difficile d'avoir à vivre sa situation de violence conjugale tout en devant partager sa chambre avec ses deux enfants, vivre en groupe avec d'autres femmes et avoir à faire des tâches dans la maison. Pour elle, il s'agissait de beaucoup de choses en même temps, alors que son souhait aurait été de simplement s'isoler quelque part dans le bois avec ses enfants. Judith se demandait également si elle devait travailler; elle a fini par prendre une semaine de congé, mais elle n'était pas à l'aise de prendre plus, car c'était une grosse période au travail. Cela dit, elle se sentait épuisée, elle n'avait pas d'énergie du tout et se sentait en dépression.

Judith est restée trois semaines en maison d'hébergement, et bien qu'elle se soit sentie très bien accueillie, elle a trouvé son séjour là-bas assez difficile. Concernant l'espace, c'était un bon défi. Elle habitait, avant son séjour en maison d'hébergement, une grande maison, avec une chambre pour chacun d'entre eux. En maison d'hébergement, elle devait se contenter d'une seule chambre à partager avec ses deux enfants, ainsi que des salles de bain et des espaces communs à partager. De

plus, lors de son séjour, il n'y avait pas d'autres enfants dans la maison, donc Judith se sentait un peu seule dans sa réalité. Elle avait également l'impression que les autres femmes présentes avaient de plus grandes difficultés qu'elle, ce qui lui procurait un certain inconfort.

Ce qui a été le plus dur pour Judith est d'expliquer à ses enfants pourquoi ils étaient en maison d'hébergement. Étant elle-même plutôt dépassée par les événements, elle aurait beaucoup aimé que ce soit les intervenantes qui prennent en charge les enfants en leur expliquant la situation. Mais elles ont beaucoup insisté pour que ce soit Judith elle-même qui aborde cette situation avec eux. Au départ, ça se passait bien, mais rapidement le fils de Judith s'est senti déstabilisé par son nouvel environnement. Il n'appréciait pas du tout ne pas être dans sa maison, de changer de routine, etc. En plus du nouvel environnement, de la vie commune, les intervenantes changeaient tout le temps. Judith trouvait alors que tout ça manquait de stabilité, pour elle, mais surtout pour ses enfants. Ça faisait trop de changements en même temps.

#### ***Relation mère-enfant***

Avec ses enfants, c'était d'autres défis. Comme c'était l'été, elle les avait avec elle toute la journée, et ça, c'était plus difficile. Elle avait peur qu'ils s'ennuient, elle avait peur de sortir avec eux. Elle aurait aimé avoir un peu de répit de temps à autre, afin de pouvoir se reposer, mais en même temps Judith était très inquiète, donc elle préférait avoir ses enfants avec elle. Elle mentionne également que les services et l'aide du côté des enfants n'étaient pas suffisants. Les intervenantes s'occupaient des enfants le temps qu'elle parle avec son intervenante, mais c'est tout. Elle aurait souhaité qu'ils offrent des activités, que ses enfants puissent jouer avec d'autres enfants, bref que leur bien-être ne soit pas uniquement sa responsabilité à elle.

#### ***Préoccupations maternelles***

Judith avait plusieurs préoccupations et déclare que c'était très important pour elle d'épargner ses enfants le plus possible. Judith utilisait plusieurs stratégies,

notamment essayer de conserver une routine similaire comme lorsqu'ils n'étaient pas en maison d'hébergement; elle était très présente pour eux, malgré l'énergie que ça lui prenait. « Juste essayer d'être là pour eux. C'était quand même demandant, mais c'était très important pour moi, j'étais très fatiguée, mais je leur donnais tout ».

Tranquillement, Judith a réalisé qu'elle donnait beaucoup aux autres et qu'elle se négligeait beaucoup : « Je donnais trop à tout le monde et je ne m'occupais pas assez de moi. Ça, c'est quelque chose que j'ai appris après la séparation. » Malgré cette réalisation, ses enfants demeuraient sa priorité tout au long de son séjour en maison d'hébergement.

#### ***La vie après la maison d'hébergement***

Après trois semaines en maison d'hébergement, Judith décide de retourner dans sa maison avec ses enfants. Elle avait convenu avec son ex-conjoint qu'ils déménageraient dans un autre logement. Elle était d'accord que son ex-conjoint voit les enfants, mais seulement de façon supervisée. Judith est également retournée au travail, mais, peu de temps après, elle a décidé de prendre des vacances, car elle se sentait complètement épuisée.

Peu de temps après qu'elle ait quitté la maison d'hébergement, son ex-conjoint a rechuté. Ils devaient revendre la maison familiale, car aucun des deux n'avait suffisamment les moyens de la racheter. Sa déception l'a mené à quelques épisodes d'agressivité, mais Judith n'avait aucune tolérance. Et il comprenait très vite qu'il ne pouvait reproduire les mêmes comportements; il avait également un suivi et prenait de la médication. Mais Judith a réalisé que moins elle avait de contacts avec lui, mieux ça se passait pour les deux. Son ex-conjoint craignait particulièrement le jour où Judith se trouverait un autre conjoint, car c'est la jalousie qui faisait ressortir son agressivité. Pour l'instant, ça allait bien parce qu'elle n'avait personne dans sa vie.

***Bilan sur son vécu***

Selon Judith, la maison d'hébergement lui a permis de se reposer et de remettre ses idées en place. Les intervenantes lui ont donné des outils pour apprendre à gérer ses émotions et à mieux les identifier; elle ne sait pas si elle aurait pu faire ça autrement :

C'est sûr que j'ai pris de la confiance en moi. Je suis arrivée en 1 000 miettes, je ne pense pas que j'aurais pu le faire toute seule. J'étais tellement fatiguée. Au moins, j'ai arrêté de travailler un peu, même si j'étais avec les enfants. J'étais en mode survie tout simplement, et ça m'a permis de réfléchir aux choses que je ne devais pas tolérer.

Malgré tout le bien que cela a pu lui apporter, Judith réitère le fait qu'elle a trouvé ça difficile de se retrouver en maison d'hébergement. Elle ne regrette en aucun cas d'y être allée, et y reconnaît les bienfaits, mais sa présence là-bas, le fait qu'elle se soit rendue jusque-là demeure un événement-choc pour Judith. Elle termine en mentionnant qu'il ne faut pas hésiter à faire appel à une maison d'hébergement :

La violence, ça détruit vraiment les gens, physique ou psychologique... on s'approprie vraiment cette négativité, on pense qu'on ne mérite plus de vivre ou d'exister. La seule chose qui m'a raccrochée, ce sont mes enfants, je devais rester forte pour eux.

**4.1.4 Étude de cas - Marylise 30 ans, un enfant**

Marylise est une jeune femme dans la trentaine qui a rencontré son ex-mari alors qu'elle était encore à l'école secondaire. Alors qu'ils s'étaient perdus de vue pendant plusieurs années, des circonstances de vie ont fait en sorte qu'ils se sont retrouvés; Marylise décrit sa relation comme étant une belle relation qui s'est néanmoins envenimée avec le temps.

***Vécu de la violence***

Marylise, d'origine italienne, décide de prendre des vacances dans son pays d'origine avec son conjoint. C'est à ce moment qu'elle observe des comportements différents chez lui. Comme il ne parle pas l'italien, son conjoint se sent rapidement exclu de chaque situation et commence à faire des crises à sa conjointe. Après plusieurs crises, Marylise décide d'adresser cet enjeu avec son conjoint. Après cette discussion, son conjoint se ressaisit et lui dit que tout ira mieux quand ils seront revenus à Montréal.

De retour à Montréal, Marylise constate que c'est lorsque son conjoint et elle sont entourés de gens (famille et amis) qu'il est plus impatient et qu'il peut démontrer des signes d'agressivité. Tranquillement, Marylise nous raconte qu'il manifeste le désir de ne plus voir telle et telle personne, jusqu'à ce qu'il réussisse à l'isoler complètement de son réseau social. Marylise réalise qu'elle ne pouvait même plus voir sa famille sans que son conjoint fasse une crise. Marylise mentionne qu'elle a pris du temps avant de réaliser que c'était ça, car les crises venaient toujours deux ou trois jours suivant la visite chez ses parents.

C'est alors que Marylise est devenue enceinte et la situation s'est ensuite aggravée. La violence du conjoint n'était pas vraiment physique, car il la touchait très peu, mais c'était une violence d'ordre psychologique, émotionnelle et sexuelle; il ne la touchait plus. Marylise commençait à avoir peur, car même s'il ne la touchait pas, il lui faisait des menaces, et elle était tellement isolée qu'elle avait peur que personne ne s'en rende compte s'il lui arrivait quoi que ce soit. Elle avait également peur pour son fils, car, Marylise ne voulait pas qu'il soit exposé à la violence. Elle décide donc de prendre les choses en main et d'appeler SOS violence conjugale. La ressource la dirige vers une maison d'hébergement. Marylise est un peu sous le choc, mais elle décide d'y aller, car elle veut que les choses changent.

***Départ de la maison vers la maison d'hébergement***

L'arrivée en maison d'hébergement s'est bien déroulée, Marylise a trouvé les gens accueillants. Cependant, Marylise rapporte qu'elle a trouvé ses débuts dans la ressource relativement confrontant. En se confiant aux intervenantes, elle entame un processus d'introspection qui lui fait réaliser que pendant des années elle a subi un lavage de cerveau, dit-elle. Marylise affirme qu'elle ne savait plus du tout qui elle était et comment elle pouvait se décrire aux autres. Pendant des années, toute sa vie tournait autour de ce mari et elle réalise qu'elle s'était oubliée dans tout ça : cette réalisation l'a amené à sangloter, moment qui resta toujours gravé dans sa mémoire.

***L'exercice de la maternité en maison d'hébergement :***

Bien qu'elle se soit sentie rapidement accueillie dans la ressource, Marylise mentionne que c'était difficile pour elle de passer d'une maison à une petite chambre à partager avec son fils, l'espace restreint rendant le quotidien un peu plus difficile. Marylise précise également que les fenêtres de la maison étaient toutes protégées par des barreaux et que, bien qu'elle comprît que ces barreaux étaient là pour la protéger, elle avait l'impression d'être en prison et que c'est elle qui avait fait quelque chose de mal.

Le premier mois, Marylise a pris du temps pour elle, pour se reposer et faire quelques démarches. Une intervenante s'occupait de son fils une fois par semaine, et lorsqu'elle allait visiter des logements. Le fait que Marylise a décidé de prendre congé de son travail lui permettait de s'occuper plus aisément de lui; c'était important pour elle de lui offrir le plus de stabilité possible.

Marylise était convaincue que la maison d'hébergement allait lui faire du bien. Elle a décidé d'utiliser la ressource au maximum. Elle était proche des intervenantes et allait les rencontrer fréquemment. Elle dit que son expérience en maison d'hébergement a été positive. Elle n'y voit aucun côté négatif, à part le fait que certaines résidentes consommaient parfois de la drogue. Pour Marylise, cet élément était un enjeu, car elle avait un jeune fils et ne se sentait pas en sécurité dans ces conditions-là.

Heureusement, il n'y avait pas de tolérance pour ce genre de comportement en maison d'hébergement.

Marylise précise également que ça n'a pas toujours été facile d'élever son fils en maison d'hébergement, car il faisait beaucoup de crises. Marylise suppose que c'était son moyen à lui d'aller chercher de l'attention, de se sentir rassuré : « Mais mon fils faisait beaucoup de crises. Je pense que pour lui c'est un moyen d'aller chercher de l'attention. Ça a des côtés négatifs, mais c'est sûr que quand il fait ça, je n'ai pas le choix d'être totalement avec lui. »

### ***Relation mère-enfant***

Marylise affirme entretenir une relation particulière avec son fils. Comme son mari était relativement violent envers elle avant la naissance de son fils et que la violence semble s'être exacerbée après la naissance, elle a eu le réflexe de prendre son enfant comme une bouée de sauvetage. « Quand il y avait une crise entre moi et mon ex, je prenais mon fils pour ne pas qu'il me fasse mal. » Au début, elle ne réalisait pas qu'elle faisait ce geste, mais, au fur et à mesure, elle en a pris conscience, puis elle s'est dit qu'elle devait arrêter de faire ça. Elle déclare qu'inconsciemment elle mettait son fils en danger, et qu'il n'était pas responsable de ça. Au début, elle a décidé d'arrêter de le faire pour la sécurité de son enfant, mais ensuite, Marylise a également décidé d'arrêter de se cacher derrière lui, car elle voulait reprendre sa vie en main.

Marylise était très proche de son fils et le mettait souvent en avant-plan : « Avant, je n'étais pas capable d'aller magasiner sans acheter quelque chose pour mon fils, mais aujourd'hui j'en suis de plus en plus capable. J'ai augmenté mon estime personnelle, en me disant que moi aussi, j'ai le droit de me faire plaisir. »

Par moments, Marylise affirme que bien qu'elle aime beaucoup son fils, l'élever seule devenait très difficile

Et aussi de dire que tu n'as pas vraiment de répit parce que tu es le seul parent. Tu sais, quand mon fils ne veut pas dormir, je n'ai personne à qui passer le relais. Une soirée, il ne voulait tellement

pas dormir que je pleurais, je sais qu'il ne faut pas faire ça devant un enfant, mais j'étais pu capable...

### ***Préoccupations maternelles***

Améliorer sa relation avec son enfant était un défi de taille pour Marylise, car elle était convaincue qu'elle n'était pas une bonne mère. En la questionnant à savoir pourquoi Marylise avait cette image d'elle-même, elle nous confie que son conjoint lui disait souvent à quel point elle était une mauvaise mère, paroles qu'elle avait fini par intégrer comme une vérité. Elle dit avoir dû travailler fort pour s'enlever cette idée-là de la tête.

Ben tu sais, pour lui, je n'étais pas une bonne personne et, par défaut, je n'étais pas une bonne mère. Il avait brisé toute mon estime personnelle. Déjà pour être tout à fait honnête, je n'étais pas la personne qui avait le plus confiance en soi et lui, il a tapé sur le clou.

Parfois, Marylise ne voulait plus être mère. Ce n'est pas qu'elle n'aimait pas son enfant, mais ce n'était plus la même vie, surtout que maintenant elle était le seul parent. C'était difficile pour elle de voir ses amies sortir, et de ne pas pouvoir les accompagner. Si son enfant tombe malade ou fait des crises la nuit, elle n'a personne sur qui compter pour prendre le relais ou pour lui donner un peu de répit. Elle mentionne tout de même qu'elle ne l'échangerait pas, qu'elle est heureuse de l'avoir eu. De façon générale, elle ne va pas jusqu'à dire qu'elle se sent plus forte grâce à son fils, mais elle ne se sent pas moins forte non plus.

### ***La vie après la maison d'hébergement***

Marylise a quitté la maison d'hébergement après y avoir passé les deux mois auxquels elle avait droit. Pour elle, c'était très difficile de partir :

Et c'était très dur, parce que moi, je ne voulais pas partir... tu sais, j'étais bien là-bas. J'étais dans une zone de confort; j'avais l'impression que le monde était là pour moi, je me disais qu'il fallait

que je parte et que je me débrouille seule. Ce n'est pas que je n'étais pas capable, mais je n'avais pas envie, je me sentais comme l'oiseau qu'on *pitche* du nid. C'est très dur, mais il faut le faire, parce que sinon tu deviens trop confortable.

Elle s'est donc trouvé un appartement régulier, car elle faisait trop d'argent pour avoir accès à un logement subventionné. Elle a continué son suivi à l'externe avec la maison d'hébergement et elle a décidé de faire une thérapie avec une psychologue pour s'assurer de ne pas retomber dans une relation similaire. Marylise est retournée au travail dès sa sortie de la maison d'hébergement, elle mentionne avoir eu besoin de retourner travailler.

Marylise a reçu un grand soutien de la part de son entourage, et surtout de la garderie en milieu familial où allait son fils. La dame qui s'occupait de la garderie lui offrait souvent de laisser son fils pour la nuit afin qu'elle puisse se reposer; c'était une aide précieuse pour elle qui est monoparentale.

#### ***Bilan de son séjour en maison d'hébergement***

Marylise conseille la maison d'hébergement à n'importe qui se retrouvant dans une situation de violence conjugale, mais elle souligne le fait que ça doit venir de la personne elle-même. Si on force quelqu'un à y aller, ça n'aura pas le même effet à long terme. Selon Marylise, les femmes qui ont des enfants ont la responsabilité de se sortir d'une situation de violence pour ne pas que leurs enfants y soient exposés et qu'ils grandissent avec des modèles négatifs. Elle précise également que de prendre congé de son travail l'a beaucoup aidée à prendre soin d'elle-même et de son fils : « Je n'avais pas le stress de retourner au travail, il m'a toujours dit de prendre mon temps. Ça a fait en sorte que j'ai mieux vécu ça. Faudrait que ce soit des congés obligatoires, comme quand tu as un congé parental. »

Marylise mentionne que certaines fois, elle aurait voulu ne pas être mère, plus particulièrement lorsqu'elle est partie de la maison d'hébergement et qu'elle demeurait seule avec son fils : « Hum, il y avait des fois où je ne voulais plus être

mère. Pas par rapport à mon enfant... c'est juste que je voyais mes amies sortir et moi je devais rester avec mon fils à la maison. Et des fois, je me suis dit ça aurait été tellement plus simple sans enfants. »

Pour finir, elle a apprécié ce que la maison d'hébergement lui a apporté. Même si c'est difficile de se retrouver dans un tel endroit, encore plus avec un enfant, ce type d'hébergement a une grande valeur selon elle.

En somme, la présentation des quatre récits nous a permis de recueillir des données essentielles. Or, dans le prochain chapitre, nous vous présenterons l'analyse de celle-ci.

## CHAPITRE V DISCUSSION

Suivant la présentation de nos données de recherche, nous nous pencherons maintenant sur l'analyse de celles-ci. Afin de répondre à nos objectifs de recherche, nous nous concentrerons sur quatre sous-sections principales, soit :

1) Le vécu de la violence; 2) Les défis de la maternité au quotidien; 3) La relation mère-enfant en contexte de violence conjugale; 4) Être mère en maison d'hébergement 5) La perception des femmes sur les regards posés sur elles.

### 5.1 Le vécu de la violence

Le matériel recueilli lors des entrevues nous a permis, dans un premier temps d'identifier que la violence subite est la première chose à laquelle les femmes réfèrent comme faisant partie de leur vécu. Deux sous thèmes semblent émerger particulièrement, notamment : 1) La difficulté à faire appel à des ressources d'aide et 2) L'escalade de la violence comme élément déclencheur.

#### 5.1.1 Difficulté à faire appel à des ressources d'aide

Les données amassées lors des entrevues semblent indiquer qu'il a été difficile pour les femmes rencontrées de faire appel à des ressources d'aide pour se sortir de la situation de violence. Un aspect pouvant expliquer cette difficulté est le fait que la violence semble s'être installée de façon progressive. En effet, sauf exception, les femmes manifestent avoir subi une violence graduelle, entravant la possibilité d'identifier clairement ce qui se passait. Ceci pourrait s'expliquer par le cycle de la violence, concept qui permet de déceler une dynamique de violence relationnelle complexe et subtile.

Différents travaux ont montré que l'augmentation de la violence se fait ordinairement progressivement dans le temps, selon un cycle insidieux et graduel, appelé « cycle de la violence conjugale ». L'amorce de la recherche d'aide s'en trouve d'autant retardée. Or, plus la victime tarde à chercher de l'aide, plus elle s'expose au risque de victimisation et, par extension, au risque de s'isoler et de s'enfermer durablement dans la violence, supprimant ainsi ses chances d'agir pour s'en sortir (Simmons et coll., 2011). Un cercle vicieux tendrait ainsi à s'instaurer dans lequel le sentiment d'impuissance alimente la réticence à chercher de l'aide (Hollenshead et coll., 2006, cité dans Tanguy, 2016, p.4).

Il peut être ardu pour les femmes de se sortir d'une situation de violence conjugale, puisque ce cycle rend complexe l'identification de la violence. Tel que mentionné dans la problématique, le cycle de la violence comprend quatre phases, et évolue souvent de façon progressive. La troisième et la quatrième phase, celle de l'accalmie et de la rémission sont les phases qui semblent induire du doute et de la culpabilité chez les femmes. Conséquemment, ce cycle aide à comprendre en quoi l'identification des comportements violents du conjoint est inintelligible.

Cela étant dit, alors que le cycle de la violence peut illustrer certaines situations vécues par les femmes, nous permettant de mieux saisir pourquoi il est parfois laborieux de discerner et de s'extirper de la violence conjugale, ce même cycle est limité et ne peut pas refléter l'ensemble des expériences vécues par les femmes, tel que mentionné dans la revue de littérature (Blondin, 2015 :13). En effet, les propos recueillis dans une de nos entrevues nous permettent de nuancer, étant donné que cette dernière semble avoir vécu de la violence physique de la part de son conjoint, et ce dès le début de leur relation. L'enjeu pour elle était plutôt de savoir comment fuir le contexte de violence dû à la précarité de son statut au Canada.

Outre la difficulté à discerner et à se dépêtrer de la violence vécue, les femmes témoignent de l'intensité et de l'augmentation des épisodes de violence qui semblent

les avoir poussées à vouloir fuir leur situation de violence conjugale, et c'est précisément ce que nous explorerons dans la section qui suit.

### 5.1.2 L'escalade de la violence comme élément déclencheur

Nos données indiquent que pour certaines femmes, la violence a eu tendance à augmenter après la naissance des enfants. Dans la littérature, peu d'information porte sur ce lien de cause à effet. Cela dit, comme la violence exercée dans un couple est bien souvent une façon pour le conjoint d'asseoir et d'imposer son pouvoir (Dupuis et Dedios, 2010), il est possible de croire que l'arrivée d'un enfant puisse réduire l'emprise de l'homme sur la femme. C'est précisément ce que nous expose une des femmes qui invoque le fait qu'elle n'avait plus autant de temps à accorder à son conjoint, ce qui semble avoir déclenché de la colère chez lui ainsi que l'augmentation des épisodes de violence. Les femmes rencontrées parlent donc d'escalade de la violence, qui s'avère susciter de la peur, et parfois même d'un danger de mort. Du côté de la littérature, craindre pour sa vie semble être le facteur principal qui pousse les femmes à vouloir se sortir d'une situation de violence conjugale.

« [...] le danger de mort est un fort déclencheur de la recherche d'aide. Appuyés par Barrett et St. Pierre (2011), Randell et coll. (2012), Lucea et coll. (2013), ils affirment que craindre pour sa vie, ou pour celle d'un tiers – enfants ou membre de la famille – augmente substantiellement la probabilité de faire appel à des sources d'aide formelle » (Tanguy, 2016, p.4).

Nos données semblent démontrer que l'intensité des épisodes de violence rend la situation de violence conjugale à l'intérieur du couple plus saillante et plus difficile à nier.

De plus, dans la plupart des cas, on observe une faible tolérance des comportements violents en présence d'enfants. Plusieurs femmes évoquent qu'elles avaient le désir de protéger leurs enfants et qu'elles craignaient que le conjoint déborde et s'en

prenne à eux. La majorité des femmes ont d'ailleurs dit avoir quitté leur domicile, car elles craignaient pour leur vie ainsi que pour celles de leurs enfants.

Néanmoins, quitter le conjoint semble occasionner d'autres obstacles dans le quotidien de ces mères. Dans la section qui suit, nous aborderons donc la relation entre la mère et ses enfants.

## 5.2 La relation mère-enfant en contexte de violence conjugale

Il y a autant de relations mère-enfant qu'il existe de mères et d'enfants. Il en va de même pour les mères vivant dans un contexte de violence conjugale. Cela dit, parmi les données recueillies, les relations entre les mères et leurs enfants semblent se manifester de deux façons différentes : 1) la relation mère-enfant est distante, 2) la relation mère-enfant est proche. Nous présenterons donc ces deux tendances dans cette section sur la relation mère-enfant.

### 5.2.1 S'occuper des enfants en contexte de violence conjugale : un cauchemar ou une bouée de sauvetage.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, pour certaines, le fait d'avoir des enfants, tout en ayant vécu une situation de violence conjugale, peut devenir contraignant : « Et là, mes enfants, là, c'était la dernière chose que je voulais avoir... j'avais un immense vide à l'intérieur, j'avais aucun amour ou émotion à donner à mes enfants. » (Mathilde) Les femmes vivent souvent une perte d'énergie à la suite des nombreux événements vécus. Alors qu'elles sont aux prises avec cette souffrance, celles qui décident de se rendre en maison d'hébergement rapportent devoir mobiliser encore plus d'énergie afin de s'adapter à un nouveau quotidien, souvent bien loin de leur mode de vie habituel. Tous ces éléments font en sorte que certaines affirment vouloir s'occuper d'elles-mêmes uniquement : dormir, pleurer toute la journée. En effet, faire de l'introspection et prendre soin de soi sont des choses qui semblent

difficiles à faire en présence des enfants. Nos données suggèrent que certaines femmes auraient tendance à s'éloigner émotionnellement de leurs enfants : presque toutes nomment que le fait d'avoir eu des enfants avec elles pendant leur séjour était probablement ce qui était le plus difficile et certaines d'entre elles auraient voulu ne pas être mères pendant cette période afin de se concentrer sur elles-mêmes. C'est également ce que nous avons repéré dans la littérature, qui indique qu'après avoir vécu des épisodes de violence, les mères peuvent se montrer plus distantes émotionnellement de leurs enfants (McDonald-Harker, 2016).

Cela dit, nos données suggèrent également une réaction différente chez certaines mères qui désirent se rapprocher davantage de leurs enfants dans un même contexte : « Juste essayer d'être là pour eux. C'était quand même demandant, mais c'était très important pour moi, j'étais très fatiguée, mais je leur donnais tout. » (Judith) C'est également ce que suggèrent d'autres recherches sur le sujet (McDonald-Harker, 2016). En effet, le fait d'investir davantage la relation parentale semble permettre à certaines mères de se distancier de la souffrance occasionnée par la situation de violence vécue. Ainsi, être proches émotionnellement des enfants peut devenir une façon de s'éloigner des abus vécus et de bâtir une relation plus solide avec leurs enfants (McDonald-Harker, 2016 p.41).

En somme, ces deux tendances au niveau des relations mère-enfant semblent aller dans le sens des études précédentes. Les relations mère-enfant nous informent sur les stratégies que les femmes mettent en place pour passer à travers la violence vécue.

Dans la section qui suit, nous explorerons les défis au quotidien que peuvent vivre les mères ayant connu un contexte de violence conjugale.

### 5.3 Les défis au quotidien de la maternité en contexte de violence conjugale

Le matériel recueilli lors des entrevues avec les femmes nous a permis de voir comment ces femmes vivent et perçoivent leur maternité au quotidien. Dans cette section, nous explorerons les deux principaux défis que nous avons relevés dans nos entrevues, soit :

1) Le fait de devenir le seul parent pour les enfants. 2) Le fait de composer avec des sentiments d'ambivalence.

#### 5.3.1 Devenir le seul parent pour les enfants

Nos données de recherche suggèrent que les femmes sont aux prises avec d'importantes responsabilités, comme celles de devenir potentiellement le seul parent pour leurs enfants et, par le fait même, de se retrouver temporairement avec une charge parentale complète. Alors que les femmes rencontrées ont décidé de séjourner en maison d'hébergement, plusieurs d'entre elles s'attendaient à recevoir beaucoup plus d'aide et de support quant à la charge de leurs enfants. Certaines d'entre elles ont été surprises lorsqu'elles ont appris que les intervenantes n'étaient pas là pour s'occuper de leurs enfants. Elles disent avoir un grand besoin de répit, surtout en début de séjour lorsque les enfants ne pouvaient pas encore aller à l'école. Selon elle, davantage d'aide de la part des intervenantes les aurait aidés dans l'exercice de leur maternité. Par conséquent, les participantes de l'étude semblent s'être retrouvées avec un double fardeau : celui d'une charge parentale complète et celui de la souffrance occasionnée par la violence vécue.

Dans notre revue de littérature, nous avons abordé le concept d'institution de la maternité (Krane et Carlton, 2012). Ce concept peut se définir comme une vision idéalisée de la maternité qui est maintenue à travers l'existence de certains mythes qui dicteraient les comportements à adopter pour être une *bonne mère*. Cette vision idéalisée, faisant partie intégrante des discours dominants de notre société, semble

mettre énormément de pression sur le rôle maternel, et semble affecter particulièrement les femmes en difficulté. À la suite des témoignages recueillis, on peut penser que le quotidien des participantes de cette étude est marqué par une obligation constante d'être présentes pour leurs enfants, et ce, même si elles n'en ont pas l'envie, l'énergie ou encore la capacité physique ou mentale. L'exemple de Mathilde est frappant, car cette dernière semble exprimer clairement le fait qu'elle ne souhaite pas s'occuper de ses enfants : « Tout le temps que j'étais déconnecté, je ne m'occupais pas des enfants, ça ne me tentait pas, j'avais tout sauf le goût d'avoir des enfants ». (Mathilde) Pourtant, la possibilité de se dégager de la charge parentale n'est pas une option. Nos données semblent aller dans le même sens que d'autres études, dans la mesure où il semble y avoir une grande attention portée aux enfants, en occultant parfois les besoins des mères (Krane et Carlton, 2012; McDonald-Harker 2016).

Par ailleurs, le récit d'une des femmes, Amara, a particulièrement attiré notre attention, puisqu'il se distingue des autres. Amara mentionne avoir reçu beaucoup d'aide concernant le gardiennage de ses enfants et, par le fait même, elle rapporte une expérience beaucoup plus positive. Elle mentionne avoir pu confier ses enfants à des intervenantes de sa maison d'hébergement qui s'occupaient d'eux pendant la journée. Cette aide semble lui avoir permis d'avoir du temps pour elle et pour ses démarches personnelles. Bien que l'expérience de cette femme fût assez difficile, dû à sa situation d'immigration, le fait qu'elle ait reçu ce type d'aide concrète semble avoir eu un impact positif sur sa confiance et le développement de son autonomie. En effet, le fait d'avoir reçu cette aide lui a notamment permis de suivre une formation professionnelle dans le but d'entreprendre une carrière, et d'entamer une thérapie avec une psychologue, démarches qui auraient été plus difficiles à faire si elle avait eu à s'occuper de ses enfants à temps plein. Cet exemple semble défendre l'idée qu'offrir un soutien pour dégager temporairement les femmes de leurs responsabilités maternelles peut être bénéfique pour leur cheminement personnel.

Dans la section qui suit, nous aborderons les sentiments d'ambivalence que les femmes peuvent entretenir à l'égard de leurs enfants et de leur rôle maternel.

### 5.3.2 Composer avec des sentiments d'ambivalence

Un autre défi dans le quotidien des mères semble être le fait qu'elles puissent éprouver des sentiments d'ambivalence envers leur rôle de mère. En effet, nos données semblent démontrer une difficulté à concilier les besoins des mères et ceux des enfants.

Conséquemment, alors que les femmes aimeraient se concentrer davantage sur leurs besoins, leur rôle de mère semble prendre beaucoup de place, notamment parce qu'elles sont devenues le seul parent, comme nous l'avons mentionné précédemment. Les données que nous avons colligées semblent indiquer qu'il est complexe de concilier les responsabilités liées au rôle de mère et leurs besoins personnels, ce qui peut entraîner des enjeux importants. Malgré l'adversité vécue par ces femmes, la société continue à s'attendre d'elles qu'elles fassent passer les besoins des autres avant les leurs (Côté, 2016; McDonald-Harker 2016). C'est dans ce contexte que des sentiments d'ambivalence peuvent apparaître. En effet, dans les entrevues, les femmes expriment avoir plusieurs fois ressenti ne plus vouloir d'enfants et ne pas vouloir s'en occuper. La souffrance liée au contexte de violence était si forte qu'il semblait difficile d'avoir suffisamment d'énergie pour prendre soin de quelqu'un d'autre qu'elles-mêmes. Une femme nous a d'ailleurs confié être tellement carencée au niveau affectif qu'il était pratiquement impossible pour elle de donner de l'amour à ses enfants.

Cela dit, il est possible que, d'une part, elles ressentent de la culpabilité liée au fait d'avoir exposé les enfants à une situation de violence et que, d'autre part, elles ressentent du ressentiment envers leurs enfants qui seraient devenus un obstacle à leur épanouissement personnel. Ce faisant, les femmes se retrouvent à devoir

composer avec ces sentiments d'ambivalence, ce qui peut occasionner de la colère et de la détresse en lien avec leur rôle de mère.

Bien que les femmes semblent vivre des sentiments d'ambivalence et que ces sentiments peuvent être lourds à porter, les femmes rencontrées nous ont confié se sentir mal de nommer leurs sentiments d'ambivalence. Mathilde s'exprime d'ailleurs en disant : « Je sais, c'est terrible penser des choses comme ça, dire je ne voulais plus m'occuper de mes enfants... ». Il est possible que cela puisse s'expliquer par le fait qu'il est ardu de remettre en cause les idées préconçues sur les mères, comme le fait qu'elles doivent aimer et prendre soin de leurs enfants, et ce, peu importe les circonstances, et ce, sans contraintes ni conditions (Krane et Carlton, 2012). Le matériel recueilli nous permet de constater que les femmes ont tendance à parler de leurs sentiments d'ambivalence, mais semble ressentir une vive culpabilité face à l'expression de ces sentiments.

Cela dit, malgré ces difficultés à concilier les besoins des mères et ceux des enfants, toutes les femmes nous confient que la maison d'hébergement aura permis de renforcer le lien et la relation qu'elles entretenaient avec leurs enfants.

Malgré ce constat, exercer la maternité en maison d'hébergement peut représenter un défi pour les femmes vivant cette expérience, et c'est principalement ce que nous aborderons dans la section qui suit.

#### 5.4 Être mère en maison d'hébergement

Dans le cadre de ce travail, toutes les femmes nous ayant partagé leur expérience ont fréquenté une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, et elles ont toutes mentionné que leur séjour, accompagné de leurs enfants, représentait un de leur plus gros défi. En effet, les femmes rapportent deux difficultés principales liées au fait d'avoir avec elles leurs enfants en maison

d'hébergement : 1) l'inconfort lié à la présence de femmes présentant des troubles de santé mentale ou ayant un trouble de consommation, 2) le manque d'espace physique en maison d'hébergement.

Tout d'abord, il se peut que les femmes faisant un séjour en maison d'hébergement cohabitent avec d'autres femmes présentant des troubles de santé mentale ou de consommation, ce qui constitue une préoccupation importante pour la plupart d'entre elles. En effet, elles rapportent certaines situations où les femmes ressentaient un inconfort : « Il y a une clientèle qui a un problème sur le plan de la santé mentale. Puis ça, avec les enfants, moi je ne trouvais pas que c'était un bon mix, j'avais peur qu'elles soient agressives envers mes enfants... » (Mathilde) À la recherche de sécurité pour leurs enfants, ces femmes semblent s'inquiéter de la présence d'autres individus dans la maison qui, selon elles, pourraient menacer leur sécurité physique et mentale. Comme la préoccupation liée à la sécurité des femmes et des enfants est un enjeu porté par les maisons d'hébergement, nous nous questionnons sur la manière dont ces ressources pourraient faire en sorte que les femmes et leurs enfants s'y sentent en sécurité malgré la diversité de parcours des femmes hébergées?

Ensuite, au-delà de la clientèle qui peut rendre inconfortables certaines femmes, l'autre difficulté importante soulevée par les participantes de cette étude est le fait de ne pas avoir accès à un espace physique suffisamment vaste. À plusieurs reprises, les femmes interviewées nous indiquent que le manque d'espace physique représente un fardeau, car elles doivent partager leur chambre avec les enfants et le reste de la maison avec d'autres femmes hébergées. L'intimité est limitée durant le séjour et cela semble avoir un impact sur la qualité de vie des mères. En contrepartie, bien que cette réalité représente un fardeau pour les mères, il est possible de constater que les maisons d'hébergement ont également des contraintes, notamment concernant les ressources physiques et financières. Posons-nous donc la question suivante : comment, malgré les contraintes, pourrions-nous permettre aux mères, qui font un séjour dans des ressources d'hébergement avec leurs enfants, d'avoir un espace pour elles afin de pallier ce besoin d'intimité?

Bien que, pour certaines femmes, l'exercice de la maternité fût plus difficile en maison d'hébergement, notamment à cause de l'espace restreint et à cause de la relation avec d'autres femmes hébergées, la plupart ont déclaré que leur séjour avait été bénéfique. Lorsqu'elles évoquent leur séjour en maison d'hébergement, la plupart des femmes mentionnent des apports positifs. La littérature sur les femmes ayant fréquenté des ressources d'hébergement semble également abonder dans le même sens :

Selon l'étude de Melbin et coll. (2003), les femmes hébergées s'entendent pour dire que parmi les différents types d'aide reçus au sein des maisons, l'hébergement est le service le plus aidant, et ce, avant le soutien des intervenantes, le soutien des autres femmes, et enfin le counseling individuel (Rinfnet-Raynor et coll., 2010, p.32).

Avec les analyses proposées par les intervenantes, la majorité des femmes semblent avoir été capables de mettre des mots sur leur situation; ce qui leur a permis de se sentir moins seules et surtout de se sentir moins coupables ou responsables de ce qui leur arrivait. Elles disent être ressorties de là avec de nombreux outils d'introspection et de communication qui a eu du sens pour eux, et ce, même plusieurs années après leur séjour. L'ensemble des femmes mentionne que tous ces acquis sont utilisés à travers chacune de leurs relations interpersonnelles. Elles nomment notamment avoir appris à mettre leurs limites, à percevoir rapidement les comportements contrôlants et abusifs et à avoir maintenant une faible tolérance envers toute forme de contrôle. De plus, elles disent avoir développé leurs aptitudes à communiquer et à exprimer leurs besoins.

En conclusion, ces deux difficultés principales nous informent sur les besoins des mères hébergées, c'est-à-dire des besoins d'espace et de sécurité. Cependant, plusieurs éléments positifs sont mis de l'avant par les participantes concernant leur séjour en maison d'hébergement.

Dans la section qui suit, nous nous attarderons à la perception des femmes sur les discours qui circule à leur sujet.

## 5.5 La perception des femmes en lien avec les regards posés sur elles

Pour parler des regards posés sur les femmes victimes de violence, il est important de mentionner de quoi on parle. Ce regard posé sur elles fait référence à tous ceux ayant le potentiel d'intervenir avec les mères ou à tous ceux qui interagissent avec elle. On peut parler entre autres des membres de l'entourage ou de leur famille, des autres femmes fréquentant les services d'aide, des intervenantes et, finalement de leur propre regard.

### 5.5.1 Le regard des intervenantes et des proches

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les participantes de notre étude ont toutes fréquenté une maison d'hébergement. À ce sujet, la littérature nous indique que les utilisatrices de ces ressources peuvent ressentir de l'ingérence dans l'exercice de leur maternité (Krane et Carlton, 2012). Cela dit, bien que les propos rapportés par les femmes rencontrées nous indiquent que les interventions en maison d'hébergement ne leur permettent pas toujours de se mettre en priorité, comme lorsqu'on les encourage à faire des sorties avec leurs enfants par exemple, elles ne semblent pas s'être senties jugées ou dévalorisées par les intervenantes, ou toute autre personne présente dans la maison d'hébergement. Par ailleurs, nos données suggèrent plutôt que les femmes ont de la difficulté à obtenir le support de leur entourage lorsqu'il s'agit de faire un séjour dans une maison hébergement.

En effet, à l'annonce de cette nouvelle, les réactions peuvent être fortes. Nous avons observé que, pour les proches, l'image rattachée à la maison d'hébergement semble être négative, et que ces derniers se seraient rapidement interposés dans la décision des femmes de s'y réfugier, cherchant des solutions alternatives. Les participantes de notre étude ont nommé que les résistances de la part de leurs familles liées à leur décision d'aller en maison d'hébergement semblaient être en lien avec le statut social de leur famille. Ce faisant, leurs proches craignaient un impact sur leur image et sur

leur réputation, entre autres choses. Les femmes rapportent avoir mobilisé beaucoup d'énergie pour convaincre leur famille de leur décision.

### 5.5.2 Le regard qu'elles posent sur elles-mêmes

Au-delà du regard de l'entourage et de celui de la société, nos données suggèrent que les femmes posent également un regard négatif sur elle-même. En effet, les mères ont tendance à s'attribuer la responsabilité dans la situation de violence conjugale et par rapport aux conséquences de cette violence sur leurs enfants (Fortin *et coll.* 2007).

En effet, à travers les discours des femmes rencontrées, nous remarquons qu'elles ont tendance à utiliser le terme *mauvaise mère* pour se désigner. Selon nous, le fait d'avoir vécu des épisodes de violence, accompagnés de dénigrement de la part du conjoint, pourrait expliquer, en partie, pourquoi les femmes entretiennent ces visions d'elles-mêmes.

Au-delà des épisodes de violence et du dénigrement, être présentes et disponibles pour leurs enfants semble constituer un enjeu chez les femmes présentées dans cette étude. Cette difficulté pourrait déclencher chez elles le sentiment d'avoir « abandonné » leurs responsabilités de mère (Côté, 2016). Le concept *intensive mothering* (McDonald-Harker, 2016) refait alors surface et s'entrecoupe à la vision idéalisée et dominante du rôle maternel (Krane et Carlton, 2012), vision suggérant que les mères devraient être disponibles et présentes 24 heures sur 24 pour leurs enfants. Selon ce qui est rapporté par les femmes, nous constatons que lorsqu'elles n'arrivent pas à atteindre ce standard, elles ont tendance à se considérer comme de mauvaises mères. C'est d'ailleurs essentiellement ce qu'affirme McDonald-Harker publiée en 2016 dans son étude qualitative sur les mères en contexte de marginalité. Par conséquent, il semble difficile pour les femmes de cette étude d'éprouver un sentiment de satisfaction par rapport ce qu'elles font pour leurs enfants.

En somme, nos données semblent suggérer que le regard négatif posé sur les femmes victimes de violence peut miner leur confiance, augmenter leur sentiment de culpabilité et potentiellement les empêcher de retrouver du pouvoir dans leur situation.

Pour conclure, ce chapitre aura mis en lumière plusieurs éléments importants par rapport au vécu des mères victimes de violence conjugale. Globalement, ce qui ressort est le fait que les mères ressentent une forte pression constante à s'occuper de leurs enfants, et ce, même si elles n'en ont pas l'énergie ou la capacité physique.

En ce qui concerne l'exercice de la maternité en maison d'hébergement, les vécus semblent variés. Alors que la maison d'hébergement se veut un endroit sécuritaire où les femmes peuvent se réfugier, plusieurs d'entre elles affirment ne pas s'être d'emblée senties bien et en sécurité là-bas. Nos données démontrent qu'il s'avère difficile pour les mères d'avoir leurs enfants avec elles en maison d'hébergement pour plusieurs raisons dont, entre autres, la difficulté d'avoir un espace intime et leur inquiétude liée la présence de certaines femmes présentant des troubles de santé mentale ou encore un passé de consommation.

En ce qui concerne la relation que les mères entretiennent avec leurs enfants, deux tendances principales se dégagent de nos données : s'éloigner émotionnellement de leurs enfants ou s'en rapprocher (Krane et Carlton, 2012; McDonald-Harker, 2016).

Nous avons également observé que la perception qu'ont les femmes des regards posés sur elles influence le vécu des participantes de notre étude. En effet, elles ont pour la plupart dû se confronter à l'incompréhension ou au mécontentement au sein de leur propre famille vis-à-vis de l'annonce de leur départ en maison d'hébergement. Dans l'ensemble, le discours des femmes est teinté par la pression constante qu'elles ressentent qui se traduit par un énorme sentiment de culpabilité et d'échec lié à l'incapacité de répondre aux attentes sociales que nous avons envers elles.

## CONCLUSION

Les mères vivant un contexte de violence conjugale, vivent une réalité particulière tandis qu'elles doivent à la fois répondre à l'idéal maternel insuffler par l'institution de la maternité, en plus de devoir composer avec la souffrance et les blessures occasionnées par la violence vécue. Malencontreusement, la situation des mères victimes de violence, ne semble pas avoir pour effet de diminuer les attentes que la société a envers elles, au contraire, elles semblent les amplifier. En effet, nous l'avons énoncé à plusieurs reprises, il n'existe pas de corollaire positif pouvant qualifier la mère victime de violence conjugale (Depuis et Dedios, 2010).

Pour mieux comprendre leur vécu et pour ce faire, nous avons décidé de faire des entretiens auprès de quatre mères ayant vécu ce contexte. Lors de ces entrevues, les femmes ont été très généreuses de leur temps en nous offrant des récits qui nous ont permis d'avoir accès à leur vécu comme mère. En s'inspirant d'un cadre du constructivisme social et l'analyse des différentes dimensions de la maternité, nous avons pu comprendre en quoi le vécu des mères peut être influencé par une conception idéalisée de la maternité et affecte directement le quotidien des mères victimes de violence.

En ce qui concerne les dimensions de la maternité, nous avons notamment remarqué que chez ces femmes, une frustration liée au fait d'être devenue le seul parent représente un lourd fardeau, ce qui peut contribuer à faire émerger chez elles des sentiments d'ambivalence envers leurs enfants. Il est à noter qu'une telle pensée est encore très taboue dans notre société ainsi que dans les services que reçoivent les femmes. En effet, bien que les femmes semblent avoir de la place pour exprimer leurs frustrations, ces dernières demeurent inconfortables lorsqu'elles doivent en parler. Le tabou autour de l'expression des sentiments d'ambivalence semble être lié à un des mythe entourant la maternité, notamment le fait qu'elles devraient aimer et prendre soin de leurs enfants, peu importe les circonstances, et ce, sans contraintes ni conditions (Krane et Carlton, 2012).

Un autre aspect en lien avec l'aide reçue auprès des enfants est le fait de pouvoir confier les enfants à des adultes de confiance. Le fait de recevoir de l'aide quant au gardiennage des enfants semble plus facilement permettre aux femmes de passer à travers la période post-violence, notamment parce qu'elles auraient plus de temps pour prendre soin d'elle-même et de faire leurs démarches. Les femmes n'ayant pas reçu cette aide semblent avoir une perception plus négative d'elles-mêmes en insistant parfois sur le fait qu'elles ne veulent plus être mères.

Ces éléments centraux qui caractérisent le vécu des femmes rencontrées permettent de formuler une piste de recherche avec les mères victimes de violence conjugale.

Malgré les difficultés vécues et la spécificité du parcours des mères rencontrées, ces dernières disent qu'elles ont réussi à s'en sortir et nomment qu'elles se sentent plus fortes aujourd'hui qu'elles ne l'ont jamais été. Donc, malgré le fait qu'elles soient exposées à un discours et à des normes qui ont tendance à les dévaloriser, les femmes trouvent souvent des outils et des solutions qui leur permettent de trouver du pouvoir sur leur vie. Des recherches qui traitent des stratégies qu'elles utilisent pour s'en sortir pourraient permettre de défaire tranquillement certains préjugés ainsi que le corollaire négatif qui pèse sur leurs épaules.

#### *Les Forces et les limites de l'étude*

Premièrement, il nous aura permis d'avoir un aperçu de la manière dont les femmes vivent la maternité en contexte de violence. Deuxièmement, à travers les entrevues, nous avons pu nous familiariser avec les différentes stratégies que les femmes mettent en place, qui leur permettent de se sortir de leurs situations de violence, leur permettant d'être présentes pour leurs enfants. Certaines d'entre elles ont réussi à se bâtir un réseau fort, d'autres ont développé des liens très forts avec leurs enfants, certaines ont demandé de l'aide externe pour s'occuper des enfants, etc.

Cela étant dit, notre étude comporte également certaines limites. La première serait la taille de notre échantillon; il aurait été pertinent de faire plus d'entrevues. La deuxième serait que les femmes qui nous ont partagé leur expérience sont des femmes qui s'identifient ont tenté de se sortir de cette situation en séjournant en maison d'hébergement. Dans nos résultats, nous n'avons donc pas accès au vécu des femmes n'ayant pas fait appel à ce type de ressource.

Malgré tout, gardons en tête que l'étude de la maternité dans un contexte de violence conjugale est un sujet que nous n'avons pas fini d'explorer, que les angles par lesquels nous décidons de l'explorer sont multiples et que chacune des recherches nous rapproche un peu plus de l'expérience vécue par ces femmes. Rappelons-nous que ce vécu est en constante évolution, et que nous devons sans cesse nous adapter aux nouveaux éléments qui s'y ajouteront.

## APPENDICE A

**Université du Québec à Montréal  
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT**

Titre du projet de recherche

**Le vécu des mères victimes de violence conjugale, ayant séjourné en maison d'hébergement**

Étudiante-chercheure

Coralie Bazinet,

Candidate à la maîtrise en travail social

[bazinet.coralie@courrier.uqam.ca](mailto:bazinet.coralie@courrier.uqam.ca)

514 236-6607

Direction de recherche

Elizabeth Harper, directrice de recherche

Professeur à l'École de travail social de l'UQAM

[harper.elizabeth@uqam.ca](mailto:harper.elizabeth@uqam.ca)

## Préambule

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent. Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin. Le présent formulaire de consentement peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

## Description du projet et de ses objectifs

Ce projet a pour objectif de documenter l'expérience de femmes ayant été victimes de violence conjugale qui ont séjourné en maison d'hébergement. Plus précisément, il s'agit de savoir comment les femmes vivent leur rôle de mère lors de leur séjour en maison d'hébergement. Nous souhaitons connaître les répercussions positives et négatives que ce séjour a pu avoir sur l'expérience de leur maternité. Nous nous intéressons au point de vue des personnes interrogées. Pour ce faire, nous organisons des entrevues auprès de mères ayant séjourné en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

## Nature et durée de votre participation

Nous vous demandons de participer à une entrevue individuelle avec l'étudiante-chercheure d'une durée approximative de 60 minutes. Cette entrevue sera enregistrée. Les questions abordées porteront sur votre expérience de mères en maison d'hébergement.

#### Avantages liés à la participation

Vous contribuerez à donner une voix aux mères ayant vécu de la violence conjugale et ayant séjourné en maison d'hébergement avec leurs enfants. Grâce à votre contribution, nous serons en mesure d'en savoir plus sur le vécu spécifique de ces mères et ainsi mieux comprendre ce qu'elles vivent. Nous pourrions donc mieux comprendre quelles sont les différentes étapes, défis et difficultés auxquelles elles doivent faire face. Enfin, votre participation va nous permettre d'amorcer une réflexion sur les services offerts aux mères victimes de violence conjugale.

#### Risques liés à la participation

Les sujets abordés lors de l'entrevue pourraient réveiller des émotions ou des situations passées déplaisantes. C'est pourquoi vous n'êtes pas tenues de répondre à toutes les questions lors de la rencontre et vous n'avez pas à vous justifier. Si, durant la rencontre, vous ne vous sentez pas bien, nous pourrions interrompre l'entrevue au besoin. Une liste de ressources de soutien sera à votre disposition en cas de besoin. Vous pourrez également vous retirer du projet de recherche en tout temps et sans justification.

#### Confidentialité

Vos informations personnelles ne seront connues que de l'étudiante-chercheuse et ne seront pas dévoilées lors de la diffusion des résultats. Les entrevues enregistrées et transcrites seront numérotées et seule l'étudiante-chercheuse aura la liste des participantes et du numéro qui leur aura été attribué. Les enregistrements seront détruits dès qu'ils auront été transcrits et tous les documents relatifs à votre entrevue seront conservés sous clef durant la durée de l'étude. Les informations recueillies lors de cette entrevue sont confidentielles et seule l'étudiante-chercheuse y aura accès. Après l'analyse des résultats, les documents de cette recherche seront détruits. Toutes les publications porteront sur l'ensemble des personnes interrogées et aucune information permettant de vous identifier ne sera divulguée.

#### Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à aviser Coralie Bazinet au 514 236-6607 ou en personne; toutes les données vous concernant seront détruites.

#### Indemnité compensatoire

Aucune indemnité compensatoire n'est prévue.

#### Des questions sur le projet ?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation, vous pouvez communiquer avec les responsables du projet : Elizabeth Harper, directrice du projet de recherche, 514 987-3000 poste 5035 ou [harper.elizabeth@uqam.ca](mailto:harper.elizabeth@uqam.ca); Coralie Bazinet, étudiante-chercheuse, 514 236-6607 ou [bazinet.coralie@courrier.uqam.ca](mailto:bazinet.coralie@courrier.uqam.ca)

Des questions sur vos droits? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche sur le plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE : [cerpe4@uqam.ca](mailto:cerpe4@uqam.ca).

#### Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier.

#### Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels qu'ils sont présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussignée \_\_\_\_\_, accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision. Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

\_\_\_\_\_  
Prénom Nom

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

#### Engagement du chercheur

Je, soussignée Coralie Bazinet, certifie (a) avoir expliqué à la signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'elle m'a posées à cet égard; (c) lui avoir clairement indiqué qu'elle reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus; (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

\_\_\_\_\_  
Prénom, Nom

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

## APPENDICE B

### Schéma d'entrevue

Le schéma d'entrevue semi-structurée présenté ci-dessous vise à explorer comment est vécu l'expérience des mères victimes de violence conjugale. L'objectif est de recueillir différentes informations sur l'exercice de la maternité dans un contexte particulier et spécifique de violence.

#### **Thème 1 : Vécu de la mère avec le conjoint**

- Pouvez-vous me parler de votre histoire?
- Pouvez-vous me parler de vos enfants ?
- Dans quelles circonstances avez-vous quitté votre domicile pour aller en maison d'hébergement?
- Comment viviez-vous votre rôle de mère lorsque vous vivez avec votre conjoint?
- Comment qualifieriez-vous votre relation avec vos enfants avant l'arrivée en maison d'hébergement?

#### **Thème 2 : Vécu de la mère en maison d'hébergement**

- Comment pourriez-vous décrire votre séjour en maison d'hébergement?
- Qu'avez-vous apprécié? Ce que vous avez moins apprécié?
- Comment viviez-vous votre rôle de mère en maison d'hébergement?
- Comment avez-vous vécu le fait de vivre avec d'autres femmes et enfants en maison d'hébergement?
- Et pour vos enfants, selon vous qu'est-ce qui était la plus difficile et plus facile pour eux?
- Avez-vous pu discuter vos préoccupations comme mère et vos préoccupations pour les enfants avec les intervenantes. Si oui, quels sujets avez-vous abordé?
- Qu'est-ce que vous avez trouvé le plus difficile dans votre rôle de mère en Maison d'hébergement.
- Quelles étaient vos attentes par rapport à votre séjour en maison d'hébergement? Ont-elles été répondues?

#### **Thème 3 : Vécu de la mère après la maison d'hébergement**

- Comment s'est passé votre départ?
- Seriez-vous restée plus longtemps?
- Ou êtes-vous allé suite à la maison d'hébergement?

- Comment pourriez-vous décrire l'impact de votre séjour en maison d'hébergement sur votre vie actuelle?

**Thème 4 : Retour sur leur vécu**

- A quoi ressemble votre situation actuelle?
- A quoi ressemble votre situation financière?
- A quoi ressemble la relation avec vos enfants?
- Êtes-vous la seule à vous occuper de vos enfants, ou vous avez de l'aide?

Comment vous sentez-vous suite à cette entrevue? Avez-vous des éléments que vous aimeriez rajouter?

## APPENDICE C

**UQAM** | Comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains  
 No. de certificat: 1407  
 11-2016  
 Certificat émis le: 28-

## CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE 4: sciences humaines) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2016) de l'UQAM.

Titre du projet:	Le vécu des mères en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugales
Nom de l'étudiant:	Coralie BAZINET
Programme d'études:	Maîtrise en travail social (profil avec mémoire)
Direction de recherche:	Elizabeth HARPER

## Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs

délais.

**Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission.** Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.

A handwritten signature in black ink, reading "Thérèse Bouffard". The signature is written in a cursive style with a large initial 'T'.

Thérèse Bouffard

Présidente du CERPE 4 : Faculté des sciences humaines  
Professeure, Département de psychologi

## APPENDICE D

### **Invitation à participer à une entrevue sur votre expérience comme mère, ayant séjournée, avec vos enfants, en Maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.**

Vous êtes invitée à participer à une entrevue individuelle avec notre étudiante chercheuse Coralie Bazinet, candidate à la maîtrise en travail social à l'UQAM.

Cette entrevue s'inscrit dans un projet de recherche universitaire qui vise à documenter le vécu des mères, ayant séjournées (avec leur enfant(s)) en Maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

Elle souhaite mieux comprendre et connaître les différentes expériences de mères en maison d'hébergement; quels sont les défis et les particularités liés au fait d'élever un ou plusieurs enfants en maison d'hébergement. Lors de cette entrevue, elle abordera les thèmes suivants : l'avant, le pendant et l'après-séjour en maison d'hébergement. Veuillez noter que votre anonymat sera respecté à chaque étape du projet.

Pour participer à l'étude, vous devez répondre aux critères suivants :

- Avoir séjourné en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale avec votre ou vos enfants.
- Avoir plus de 18 ans.
- Avoir actuellement la garde de vos enfants.
- Parler le français ou l'anglais.

Nous croyons que vos impressions et votre expérience sont importantes et peuvent contribuer à l'avancement des connaissances sur le sujet.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations et/ou participer à une entrevue, veuillez contacter Coralie Bazinet au 514 236-6607 ou par courriel au [coralie.bazinet@gmail.com](mailto:coralie.bazinet@gmail.com)

Je vous remercie de votre lecture et de votre intérêt.  
Cordialement,

Coralie Bazinet  
Candidate à la maîtrise en travail social, UQAM

## BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- Abbey, S. et O'reilly A. (1998). *Redefining motherhood, changing identities and patterns*. Toronto: Second story press.
- Anadón, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, 26(1), 5-31.
- Beaudry, M. (1984). *Les maisons des femmes battues au Québec*. Montréal : Les éditions Saint-Martin.
- Bertaux, D. (2005). *L'enquête et ses méthodes, Le récit de vie*. (3e édition). Paris : Armand Colin Collection.
- Bidart, C. (1997). Parler de l'intime : les relations de confiance. *Revue de sociologie et d'anthropologie, Laboratoire d'analyse socio-anthropologique du risque*, 3(1), 19-55.
- Berger, P. et Luckmann, T. (1986). *La construction sociale de la réalité*. Paris : Méridiens Klincksieck.
- Bilodeau, D. (1990). L'approche féministe en maison d'hébergement : Quand la pratique enrichit la théorie. *Nouvelles pratiques sociales*, 2(1), 45-55.
- Blondin, O. (2015). *Les trajectoires de femmes victimes de violence conjugale : Les facteurs qui expliquent la dynamique de la violence physique à travers le temps* (Mémoire de maîtrise). Accessible sur Papyrus Dissertations et thèses.
- Bourassa, C. (2010). La complexité et la pluralité des expériences maternelles en contexte de violence conjugale. *Enfances, familles, Générations*, 12(1), 111-126.
- Bourassa, C et coll. (2013). La parentalité en contexte de violence conjugale. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 33(1), 149 -167.
- Chamberland, C. (2003). *Violence parentale et violence conjugale, des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Chanfrault-Duchet, M. (1987). Le récit de vie, donnée ou texte? *Cahier de recherches sociologique, l'autre sociologie*, 5(2), 11-28.

Corbeil, C., Pâquet-Deehy, A., Lazure, C. et Legault, G. (1983). *L'intervention féministe: une alternative au sexisme en thérapie*. Montréal : Les Édition Saint-Martin.

Corbeil C. et Descarries, F. (1991). Penser la maternité, les courants d'idées au sein du mouvement contemporain des femmes. *Recherches sociographiques*, 32(3), 347-366.

Côté, I. (2016). *L'évolution des pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Québec* (Thèse de Doctorat). Accessible sur Papyrus Dissertations et thèses.

Damant, D. et coll. (2010). « Ça se sépare-tu ça la femme pis la mère? » : services reçus par des femmes vivant un contexte de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitement envers les enfants. *Nouvelles pratiques sociales*, 22(2), 159-175.

Damant, D., Chatré, M. et Lapierre S. (2012). L'institution de la maternité, *chapitre 1* dans : *Regards critiques sur la maternité dans divers contextes sociaux (5-28)*. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Damant D., GUAY, F., et coll. (2005). La violence exercée par des femmes : l'expérience et les pratiques des intervenantes travaillant auprès des femmes dans un cadre communautaire. *Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRIVIFF)*, 1-16.

De la Sablonnière, É. et Fortin, A. (2010). Violence conjugale et qualité de la relation mère-enfant: effet médiateur ou modérateur de la santé des mères. *Canadian Journal of Behavioral Science, revue canadienne des sciences du comportement*, 42(4), 212-221.

Descarries, F. et Corbeil, C. (2002). La maternité au cœur des débats féministes dans: *Espaces et temps de la maternité*. Montréal: Les Éditions Remue-Ménage.

Deshais, L. (2012). *Qualité de la relation mère-enfant en contexte de violence conjugale : Analyse des écarts de points de vue entre la mère et l'enfant*. Département de psychologie Faculté des Arts et Sciences (Mémoire présenté à la Faculté de Psychologie). Université de Montréal.

Gauthier, S. et Montminy, L. (2012). *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale*. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Dupuis, F. et Dedios, M. (2010). L'impact de la violence conjugale sur les enfants : quel parent est responsable? *Recherches féministes*, 22(2), 59-68.

Dufour, C. et Larrivière, V. (2012). *Les techniques d'échantillonnage*, SCI6060 – Cours 4, Université de Montréal, département de sociologie. Récupéré le 12 mars 2017 à [http://reseauconceptuel.umontreal.ca/rid=1J3BCT9WW-NJP6NT-8VW/sci6060\\_fiche\\_echant.pdf](http://reseauconceptuel.umontreal.ca/rid=1J3BCT9WW-NJP6NT-8VW/sci6060_fiche_echant.pdf)

Fortin, A., Côté, I., Dubé, M. et Rousseau, S. (2007). Soutenir les mères pour prévenir les effets néfastes de la violence conjugale chez les enfants. Montréal : Université de Montréal, *Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes* (CRIVIFF).

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2016). Mission. Récupéré le 16 novembre 2017 à <http://www.fede.qc.ca/mission>

Gagnon, YC. (2005). *L'étude de cas comme méthode de recherche: guide de réalisation*. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Gaudreault, A. (2002). La judiciarisation de la violence conjugale, regards sur l'expérience, dans *Œuvre de justice et victimes, vol 2*. Paris : Éditions de l'Harmattan.

Gauvreau, D. (1991). Destin de femmes, destins de mères : images historiques de la maternité au Québec. *Recherches sociologiques*, 32(1991), 321-346.

Gauvreau, D. (2005). Destins de femmes, destins de mères: images et réalités historiques de la maternité au Québec. *Recherches sociographiques*, 32(1), 321-346.

Giampino, S. (2001). *Maternité, affaire privée, affaire publique*, Paris : Bayard.

Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, Québec.

Gouvernement du Québec (2007). *Loi sur la protection de la jeunesse*, L.R.Q., chapitre IV, section 1, article 38-C.

Guilligan, C. (1982). In *A Different Voice: Psychological Theory and Women's Development*. Cambridge Massachusetts: *Harvard University Press*, 24-39.

Harper, É., TAÏBI, et coll. (2012). *Regards sur l'intersectionnalité, Collection Études et analyses*. Publication en collaboration avec Relais- femmes. 44(1), 1-17.

Institut de la statistique du Québec (2014). Les violences conjugales Analyse des données québécoises de l'Enquête sociale générale de 2014. *Données sociodémographiques en bref*, 21(3). Récupéré le 11 juin 2019 de

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol21-no3.pdf>

Knibiehlerz, Y. et Héritier, F. (2001). *Maternité, affaire privée, affaire publique*. Paris : Bayard.

Knibiehlerz, Y, Arena, F. et Cid L. (2012). *La maternité à l'épreuve du genre, Métamorphose et permanence de la maternité dans l'ère méditerranéenne*. Aix-en Provence : Presses de l'école des hautes études en santé publique.

Krane, J. et Carlton, R. (2012). Une pratique à la croisée des chemins, comprendre les femmes en tant que mères en maison d'hébergement. Chapitre 10 dans *Regards critiques sur la maternité dans divers contextes sociaux (185-202)*. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Krane, J. et Davies, L. (2006). Collaborate with caution: protecting children, helping mothers, *Critical Social Policy*. Montreal: McGill University, 26(2), 412-421.

Laberge, M. (2008). *Quitter un conjoint violent pour se plonger tête première dans le l'inconnu : expérience d'hébergement dans femmes dans les maisons pour femmes violentées en contexte conjugal, à Montréal* (Mémoire de maîtrise inédit). Université du Québec à Montréal. Accessible par ProQuest Dissertations & Theses.

Lavergne, C., Chamberland, A. et Lessard G. (2006). Concomitance de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants: comprendre le phénomène à partir du point de vue des acteurs sociaux concernés. *Journal international de victimologie*, 1(5), 44-47.

Lapierre, S. (2008). La persistance du blâme envers les mères chez les femmes victimes de violence conjugale, chapitre 9 du livre *Violence faites aux femmes*. (209-223). Québec: Presses de l'Université du Québec.

Lévesque, A. (1989). *La norme et les déviantes; Des femmes aux Québec pendant l'entre deux-guerres*. Montréal : Éditions du remue-ménage.

Lessard, Montigny et coll. (2015). Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs. *Enfances, familles, générations*, 22(1), 1-26.

Loseke, D. R. (2000). *Lived realities and formula stories of "battered women"* In J. F. Gubrium & J. A. Holstein (Eds.), *Institutional selves: Troubled identities in a postmodern world* (107-126). New York, NY, US: Oxford University Press.

Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M-C., Turcotte, D., et coll. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Montréal : Gaëtan Morin.

Mcdonald-Harker, C. (2016). *Mothering in Marginalized Contexts: Narratives of Women Who Mother in and through Domestic Violence*. Bradford: Demeter Press.

Noddings, N. (1984). *Caring, a Feminine Approach to Ethics & Moral Education*. Los Angeles: University of California Press.

Oprera, D. (2008). Du féminisme (de la troisième vague) et du postmoderne. *Recherches féministes*, 21(2), 5-28. Récupéré le 15 avril 2016 à <http://www.erudit.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/revue/rf/2008/v21/n2/029439ar.pdf>

Paillé, P. et Muchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines*, (3<sup>e</sup> éd.). Paris : Armand Colin.

Parent, C., et Coderre, C. (2004). Paradoxes des théories féministes sur la violence contre les conjointes. *La revue nouvelle*, 11(1), novembre 2004. Récupéré le 13 avril 2016 de [http://www.moodle2.uqam.ca/coursv3/pluginfile.php/995986/mod\\_resource/content/1/Parent-C10p.pdf](http://www.moodle2.uqam.ca/coursv3/pluginfile.php/995986/mod_resource/content/1/Parent-C10p.pdf)

Poupart, J. (1997). *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.

Rapport québécois sur la violence et la santé. (2018). *Ampleur de la violence conjugale au Québec*. Institut national de la santé publique. Récupéré le 10 juillet 2019 de

<https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/la-violence-conjugale/ampleur-de-la-violence-conjugale-au-quebec>

Rapport québécois sur la violence et la santé (2018). *Enfants exposés à la violence conjugale*. Institut national de la santé publique. Dans Rapport québécois sur la violence et la santé. Récupéré le 9 juillet 2019 de

<https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/la-violence-conjugale/encadre-1-enfants-exposes-la-violence-conjugale>

Royer, C., Baribeau, C. et Duchesne, A. (2009). Les entretiens individuels dans la recherche en sciences sociales au Québec : où en sommes-nous? Un panorama des usages. *Recherches qualitatives, Hors-Série(7)*, 64-79.

Royer, C. et Baribeau, C. (2012). L'entretien individuel en recherche qualitative: usages et modes de présentation. *Revue des sciences de l'éducation*, 38(1), 23-45.  
Rich, A. (1986) *Of Woman Born: Motherhood as Experience and Institution*. New York: Norton & Company.

Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., et Fortin, L. (1995). Les stratégies de recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale : le cas des femmes référées aux CLSC par les policiers. *Criminologie*, 30(2), 87-108.

Rinfret-Raynor, M. (1994). *Violence conjugale. Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*. Montréal : Gaëtan Morin éditeur.

Rinfret-Raynor, M., Brodeur N., Lesieux E. et Turcotte M. (2010). Services d'aide en matière de violence conjugale : État de la situation et besoins prioritaires. *Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRIVIFF)*. Université de Montréal. Récupéré le 10 mars 2017 à [https://www.criviff.qc.ca/sites/criviff.qc.ca/files/publications/pub\\_02122010\\_144450.pdf](https://www.criviff.qc.ca/sites/criviff.qc.ca/files/publications/pub_02122010_144450.pdf)

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (2011). *Le droit à l'égalité pour toutes les femmes, perspective pour les femmes victimes de violence conjugale*. Mémoire présentée lors de la consultation du deuxième plan d'action de la politique pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait.

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (2016). Un peu d'histoire... Récupéré le 14 mars 2017 à [http://maisons-femmes.qc.ca/?page\\_id=205](http://maisons-femmes.qc.ca/?page_id=205)

Rondeau, G. (1994). *La violence familiale, traite des problèmes sociaux*, Chapitre 15, (319-336). Québec : institut québécois de recherche sur la culture. Repéré le 2 août 2016 à [http://classiques.uqac.ca/contemporains/rondeau\\_gilles/violence\\_familiale/violence\\_familiale.pdf](http://classiques.uqac.ca/contemporains/rondeau_gilles/violence_familiale/violence_familiale.pdf)

Smedslund, K. et Risse, D. (2014). *Responsabilité et violences envers les femmes*. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Spiess, M. et Thévenot, A. (2014). La parentalité et l'ambivalence maternelle à l'épreuve des normes. Dans : Christine Davoudian éd., *La grossesse, une histoire hors normes: Réflexions des artisans de PMI et d'ailleurs* (pp. 159-174). Toulouse, France: ERES.

Statistique Canada (2015). *La violence familiale au Canada : un profil statistique*. Rapport de recherche.

Tanguy, A. (2016). *Le lien Maternel à l'épreuve de la victimisation : Impact des perceptions du rôle de mère des femmes victimes de violence conjugale sur leur lien à l'enfant* (Mémoire de maîtrise). Accessible sur Papyrus Dissertations et thèses.

Toupin, L. (1996). Des « usages » de la maternité en histoire du féminisme, *recherches féministes*, 9(2), 113-135.

Toupin, L. (1997). Les courants de pensée féministe, dans *Qu'est-ce que le féminisme ?* Trousse d'information sur le féminisme québécois des 25 dernières années. Montréal : *Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine et Relais-femmes*.